

# RECUEIL DES INTERVENTIONS



**ATELIER**

**Plans et programmes  
de prévention**

**Les clés de leur mise en œuvre**

Colloque national • LILLE • 23, 24 et 25 juin 2009

**Prévention & Gestion des déchets  
dans les territoires**



# Plans et programmes de prévention : les clés de leur mise en œuvre ?

## Programme

*Animatrice : Carine ROCCHESANI, Journaliste*

**14 h 30**      **Introduction**  
Etienne LE ROY, Chargé de mission Prévention, Département Gestion Optimisée des Déchets, ADEME

### Conduire un diagnostic initial du territoire

---

**14 h 45**      **Les implications de la spécificité du territoire**  
Christine POIXBLANC, Chargée de mission Prévention, Communauté de Communes du Centre Littoral de Guyane

**Identifier les gisements prioritaires**  
Francis CHALOT, Vice-président, SIREDOM

**Valoriser l'existant**  
Juliette GARRIGUE, Chargée de mission Prévention, VALTOM

**Eléments de méthode**  
Xavier SOHET, Chargé de mission, Espace Environnement

15 h 40      Vos questions

16 h 00      Pause

### Définir les indicateurs de suivi et d'évaluation

---

**16 h30**      **Les indicateurs de changement de comportement**  
Laurent SALAÛN, Chargé de mission prévention, Conseil Général de Gironde

**Passer des indicateurs au tableau de bord**  
Marie CAUS, Chargée de mission Prévention, Conseil Général des Landes

**Indicateurs d'action et fiches de suivi**  
Van-Binh MOHAMED ABDEL NGUYEN, Chargé d'étude prévention des déchets, Ville de Paris

**Eléments de méthode**  
Bruno GENTY, Consultant en Prévention des déchets

17 h 30      Vos questions

**17 h50**      **Le dispositif d'aides de l'ADEME pour accompagner les collectivités**  
Etienne LE ROY, ADEME

**18 h 00**      **Fin de l'atelier**

# L'engagement du Grenelle de généralisation des plans départementaux et programmes locaux de prévention

Etienne LE ROY

ADEME, Département Gestion Optimisée des Déchets, Direction Déchets et Sols

20 avenue du Grésillé – BP 90406– 49004 Angers Cedex 01

Tél. : 02 41 20 42 84 - [etienne.leroy@ademe.fr](mailto:etienne.leroy@ademe.fr)

## 1. INTERETS DE LA PREVENTION POUR LES COLLECTIVITES

### 1.1 - Exemples d'actions locales de prévention

#### Eviter la production de déchets

La promotion des produits pauvres en déchets (produits réutilisables, rechargeables, concentrés, sans piles, à grande longévité, éco-labels...)

avec la grande distribution et les associations de consommateur

La promotion de la réutilisation, de la réparation et du réemploi

avec les artisans, les entreprises d'insertion

#### Réduire la toxicité des déchets

Sensibilisation à la gestion domestique des substances dangereuses.

avec les associations de consommateurs, la DDASS

#### Participer aux actions emblématiques nationales

La promotion de la gestion domestique des déchets

avec les écoles, les jardineries, les associations d'éducation à l'environnement

#### Sensibiliser à la prévention des déchets

Campagnes de sensibilisation ciblées sur un thème

avec les associations de consommateurs (par exemple)

Campagnes de sensibilisation ciblées sur un public

avec les écoles (par exemple)

#### Promouvoir l'éco-exemplarité de la collectivité

Implication de la collectivité

- Dans ses propres services (gestion des papiers de bureau, prévention des autres déchets de la bureautique et des ateliers)
- Dans ses activités (éco-communication, cahiers des charges de la commande publique (et notamment BTP))

### 1.2 – les avantages de la prévention des déchets

L'approche locale de la prévention des déchets à **des impacts environnementaux** :

- économies de ressources
- réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (réduction des transports de déchets)
- réduction des impacts et risques liés aux installations de traitement de déchets

**des impacts économiques** :

- réduction des quantités de déchets à éliminer et donc des coûts de cette élimination
- amélioration du pouvoir d'achat / de la compétitivité
- création d'activités économiques (recycleries, réparation...)

### **des impacts sociaux :**

- civisme environnemental et solidarité : création de lien social
- engagement et concertation
- développement d'emplois de proximité non délocalisables
- innovation et nouveaux savoirs faire

La prévention des déchets constitue donc une véritable politique de développement local du territoire

## **2. CONTEXTE ET ENJEUX DU DISPOSITIF D'AIDE DE L'ADEME**

### **2.1 - Contexte**

La résolution 247 du Grenelle de l'Environnement vise à «**généraliser les plans locaux de prévention**, financés par l'augmentation de la taxe sur les traitements ultimes des déchets (TGAP) ». Ces plans doivent contribuer aux objectifs annoncés parmi lesquels (sous réserve de confirmation par la loi Grenelle) la réduction de 7% en 5 ans de la production de déchets ménagers et assimilés et la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

En réponse à cette problématique, l'ADEME propose d'expérimenter, en 2009, une formule de soutiens assise non plus sur des justificatifs de moyens mis en œuvre mais sur l'atteinte :

- de résultats d'activités négociés au préalable avec la collectivité pour tenir compte de sa situation spécifique,
- de résultats d'impacts qui devront transcrire au niveau local les objectifs de la loi « Grenelle ».

### **2.2 - Enjeux du dispositif**

Le Comité Opérationnel déchets du Grenelle a confirmé la nécessité de distinguer désormais les plans départementaux de prévention portés par la collectivité qui planifie (généralement le département, la région en Ile de France) et les programmes locaux de prévention portés par des EPCI qui ont des compétences plus opérationnelles.

Des opérations exemplaires menées dans différentes collectivités sur des thèmes variés ont permis de définir les nouveaux enjeux de ce dispositif :

- inscrire la prévention des déchets dans les politiques de développement durable des territoires, et souligner le rôle prépondérant des collectivités pour l'animation de ces politiques.,
- distinguer la contribution des collectivités qui ont une compétence de planification de celle des collectivités qui ont une compétence de programmation,
- rechercher la complémentarité de l'approche territoriale et de l'approche sectorielle, notamment pour la prévention des déchets d'entreprises.

## **3. PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION : DEFINITIONS**

### **3.1 - Le plan départemental de prévention : un plan pour mobiliser les acteurs du département**

#### **Définition**

Le plan départemental de prévention décline, sur un territoire donné, le Plan National de Prévention des déchets et les volets prévention du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, voire du BTP et du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux.

Sa vocation principale est de mobiliser, dans un climat de concertation, les différents acteurs du territoire sur le thème de la prévention des déchets afin qu'ils s'investissent concrètement dans les actions de maîtrise de la production des déchets, par l'intermédiaire de programmes locaux de prévention.

Au-delà de l'objectif principal de déploiement des programmes sur le territoire du département, le plan couvrira a minima l'éco-exemplarité du CG, l'intégration des objectifs prévention des plans BTP et PREDD et de façon plus générale, des actions vers les entreprises, la sensibilisation du public scolaire, du public défavorisé etc.

### **Cible**

Le plan ne peut être porté que **par la collectivité qui à la compétence planification : le Conseil Général** ou le Conseil Régional en Ile de France.

Il peut couvrir l'ensemble des déchets produits sur le territoire : déchets des ménages, des collectivités et des entreprises...

### **Contenu d'un plan**

Le plan précise notamment :

- les maîtres d'ouvrage pressentis pour porter les programmes locaux de prévention et leur nombre prévisionnel,
- l'animation de ces programmes mise en place à l'échelle du territoire et les soutiens apportés par le département ou la région à ces programmes, le cas échéant en cohérence avec les soutiens de l'ADEME,
- les modalités d'identification de la politique retenue au niveau du territoire (par exemple : labellisation des actions entreprises en application du plan),
- les opérations de sensibilisation conduites au niveau du département,
- l'exemplarité de la structure porteuse,
- les indicateurs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan<sup>1</sup>,

*Sont annexés au plan :*

- l'état initial de la situation (y compris des programmes déjà existants),
- l'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement et des objectifs généraux de réduction à atteindre pour chacun de ces gisements.

## **3.2 - Le programme local de prévention : un programme pour mettre en œuvre des actions concrètes**

### **Définition**

Le programme local de prévention est une **déclinaison opérationnelle du plan départemental** de prévention. L'existence d'un plan départemental n'est cependant pas une condition nécessaire à la mise en place d'un programme. Mais il est toutefois possible et préférable de rattacher le programme à un plan départemental.

Les programmes locaux de prévention des déchets permettent de :

- territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ils prévoient les actions de prévention des déchets requises pour atteindre les objectifs qui y figurent et sont établis en cohérence avec ceux du plan départemental de prévention (le cas échéant).

### **Cible**

Les programmes locaux de prévention seront placés sous la maîtrise d'ouvrage d'un EPCI ou d'une commune.

Les **EPCI de plus de 20 000 habitants** exerçant la compétence collecte et/ou traitement constituent le coeur de cible du dispositif.

Sur un territoire donné, **toute autre collectivité motivée pourra cependant bénéficier de ce dispositif** sous condition du respect de la règle de non recouvrement des territoires aidés et de cohérence avec les dispositions du Plan de prévention le cas échéant.

---

<sup>1</sup> Les **indicateurs de suivi** permettent d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, les **indicateurs d'évaluation** permettent de pondérer ces résultats en fonction d'autres facteurs conjoncturels

**Ne sont pas concernés par ce dispositif** les programmes visant principalement les déchets des entreprises, portés par d'autres acteurs du territoire, **chambres consulaires** par exemple.

### Contenu

Le programme comporte notamment :

- les *partenariats* nécessaires pour animer les actions (notamment avec les associations, la distribution, les chambres consulaires, les services de l'Etat...)
- des *moyens humains* en charge de l'animation du programme
- un *plan d'actions* avec au moins une action par thématique principale que sont:
  - la sensibilisation
  - les actions éco-exemplaires de la collectivité
  - les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
  - les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
  - les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative
- un *budget* en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier
- un *dispositif de suivi et d'amélioration* continue du programme

*Sont annexés au programme :*

- le *diagnostic* du territoire (atouts et handicaps, gisement des déchets et acteurs relais) ;
- l'évaluation des *principaux gisements* d'évitement et de détournement ;
- les *objectifs de réduction* opérationnels à atteindre pour chacun de ces gisements (engagements de résultats) et les moyens à mettre en oeuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire donné (engagement de moyens).

## **4. CONTRACTUALISATION AVEC L'ADEME**

Le soutien aux plans et programmes locaux de prévention est apporté dans le cadre d'un accord-cadre de partenariat établi pour une durée maximum de **cinq ans**. Cet accord **est mis en œuvre par des conventions annuelles**, précisant le montant du soutien financier engagé et conditionnant son versement à la **réalisation annuelle des objectifs d'activité et d'impact** définis ci-après.

Le **dossier de demande d'aide** permettra :

- à la collectivité de manifester son intérêt
- à la DR de recueillir les informations nécessaires pour juger de la pertinence du projet et d'établir, le cas échéant, l'accord-cadre et la première convention annuelle.

Les objectifs minimaux auxquels s'engage la collectivité par année sont :

objectifs d'activités et d'impact	Plan	Programme
<b>Année 1</b>	Etablissement de l'état initial du territoire	Etablissement du diagnostic du territoire
	Etablissement du plan/programme de prévention	
	Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation (d'activité et d'impacts) du plan/programme et de leur méthode de mesure	
	Evaluation de ces indicateurs pour l'année zéro	
		Fourniture de la matrice coûts ADEME remplie pour l'année
<b>Année 2</b>	Etat de la mise en œuvre du plan/programme démontrant un avancement des actions conforme aux engagements pris	
	Collecte et renseignement des indicateurs de suivi et d'évaluation (d'activité et d'impacts) du plan/programme	
		Fourniture de la matrice coûts ADEME remplie pour l'année arrivant à échéance
<b>À l'issue des 5 années</b>	80% de la population du territoire couvert par un/des programme(s)	A minima réduire de 7% les ordures ménagères et assimilés
	Elaboration d'autres objectifs d'impact à fixer au plus tard à la fin de la première année	

## 5 - MODALITES DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ADEME

### 5.1 - Montant de l'aide

L'aide aux plans ou aux programmes de prévention est une aide forfaitaire à l'habitant.

Ces aides peuvent être complétées par des aides spécifiques à certaines opérations :

- les investissements importants (recyclerie par exemple),
- les actions de prévention réalisées par des entreprises,
- la mise en place de la redevance incitative,
- le compostage domestique (en 2009)

### 5.2 - Modalités de versement

Une avance égale à 50% du montant prévisionnel de l'aide est versée au département/à l'EPCI à la date du premier engagement annuel. Cette avance est réduite à 20% pour chacun des engagements annuels suivants. Le solde (50% en année 1, 80% les années suivantes) est versé à l'échéance annuelle sur la base de l'atteinte des objectifs de résultats (objectifs d'activité et d'impact).

**La réalisation des objectifs est évaluée au moins annuellement.** Dès lors que les objectifs sont atteints, la convention annuelle peut être renouvelée quatre fois, soit pour une durée totale maximale de cinq ans. Si les objectifs ne sont pas atteints, le renouvellement de la convention est différé jusqu'à leur réalisation, la durée totale du soutien de l'ADEME restant cependant limitée à cinq années à compter de la signature de la première convention annuelle.

### 5.3 - Conditions de signature d'un contrat de performance

Un plan départemental et un programme local de prévention supposent également l'implication forte de la collectivité, avec notamment désignation d'un élu référent et d'un animateur en charge de la

coordination. Il se traduit également par une **délibération formelle de la collectivité** sans laquelle l'aide de l'ADEME n'est pas envisagée.

La collectivité devra donc s'engager à :

- Constituer un Comité de suivi de l'accord cadre signé avec l'ADEME. Ce Comité de suivi de l'accord a pour mission :
  - d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre de l'accord,
  - de définir les objectifs de l'animateur de programme,
  - d'analyser les indicateurs prévus et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés, à l'échéance de chaque convention annuelle,
  - de proposer les objectifs à atteindre l'année suivante, qui seront repris par la convention annuelle d'application correspondante, entrants dans le cadre des objectifs de l'article 2.
  
- Constituer un Comité de pilotage du programme. Ce Comité de Pilotage a un rôle consultatif. Il a pour mission d'être :
  - une force de proposition et de réflexion
  - une instance d'observation, d'information et de communication
  - une aide à l'évaluation des objectifs et des résultats
  
- Désigner un élu référent qui aura notamment la charge de :
  - représenter le bénéficiaire dans le Comité de suivi
  - présider (par délégation le cas échéant) le Comité de pilotage
  
- Désigner l'animateur du plan départemental/programme local de prévention
  
- Mettre en place une équipe « projet » coordonnée par l'animateur du plan/programme qui comprendra notamment les différentes personnes responsables de la mise en œuvre du plan/programme de prévention.
  
- Mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires à la définition et à la mise en œuvre du plan/programme (actions d'animation, études, évaluation, formation et communication...) en vue d'atteindre les objectifs prévus.
  
- Permettre à l'animateur de plan/programme de participer aux formations mises en place par l'ADEME dans le cadre de ses engagements.
  
- Rechercher la cohérence et favoriser la synergie du plan/programme avec les autres projets de territoire (dont le plan de prévention, le cas échéant).
  
- Fournir des données pour contribuer à l'observation de la prévention des déchets.
  
- Adresser à l'ADEME à l'issue des 5 ans un rapport final validé par le Comité de suivi et le Comité de Pilotage.

## **6. LES ENGAGEMENTS D'ACTIVITE DE L'ANNEE 1**

### **Une démarche en 4 étapes**

- **Etablir un diagnostic ( Voir communication correspondante)**
  - atouts & handicaps du territoire
  - inventaire des actions et acteurs de la prévention
  - gisement initial et identification des flux sur lesquels intervenir
  
- **Mobiliser les acteurs du territoire**
  - sociaux (centres sociaux, associations)



- économiques (entreprises, chambres consulaires...)
  - éducatifs
  - institutionnels
- **Elaborer un programme d'action**
    - gisements prioritaires / objectifs
    - démarche d'éco-exemplarité de la collectivité
    - développement d'outils techniques, réglementaires et financiers
      - organisation technique de la collecte des déchets (fréquence...)
      - tarification du service (redevance incitative)
    - soutien aux initiatives et démarches exemplaires
    - instances de concertation / participation
  - **Mettre en œuvre et assurer le suivi**
    - programmer chaque action selon des échéances définies
    - arrêter le budget
    - choisir les indicateurs et créer le tableau de bord (*voir communication correspondante*)

## 7. L'EVALUATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 1

La structure fournit à l'ADEME un rapport d'activité dans lequel sont retracés les éléments de construction du plan/programme selon un plan détaillé défini dans l'annexe technique des conventions annuelles. Ce document devra être synthétique.

Il devra mentionner notamment :

- Le contexte dans lequel est né le projet
- La méthodologie utilisée pour construire le plan/programme (ampleur de la concertation, partenaires mobilisés, outils utilisés...)
- Une description des étapes clés de la construction du plan/programme (quoi, qui, comment, durée, budget)
- Les indicateurs de suivi du plan/programme et leur méthode de mesure ainsi que l'évaluation de ces indicateurs pour l'année zéro (année de référence)

Concernant les programmes, le rapport devra comporter, en plus des éléments évoqués ci-dessus :

- Les objectifs de résultats annuels
- La matrice coût ADEME remplie pour l'année venant de s'écouler.

Ce rapport d'activité sera accompagné du plan/programme de prévention.

## 8. EVALUATION DES RESULTATS DES ANNEES SUIVANTES

La structure fournit chaque année à l'ADEME un rapport d'activité dans lequel sont retracés les éléments de mise en œuvre du plan/programme selon un plan détaillé défini dans l'annexe technique des conventions annuelles. Ce document devra être synthétique.

Il devra mentionner notamment :

- un rappel succinct de l'état des lieux initial et les évolutions escomptées pour l'année en cours
- une description des étapes clés de la mise en œuvre du plan/programme (quoi, qui, comment, durée, budget)
- le renseignement des indicateurs d'activité et d'impact pour l'année en cours et leur évolution par rapport à l'année initiale (tableau de bord)

Concernant les programmes, le rapport devra comporter, en plus des éléments évoqués ci-dessus :

- la matrice coût ADEME remplie pour l'année venant de s'écouler.

Enfin, la structure devra fournir un rapport final à l'issue des 5 ans.

## 9. INTERVENTION DE L'ADEME OUTRE LE DISPOSITIF FINANCIER

L'ADEME apporte une aide technique aux collectivités souhaitant définir et réaliser un plan/programme de prévention.

### 9.1 - Participation de la Délégation Régionale de l'ADEME au Comité de suivi de l'accord de partenariat

Les DR feront partie du comité de suivi dont le rôle est :

- d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre de l'accord,
- de définir les objectifs de l'animateur de plan/programme,
- d'analyser les indicateurs prévus et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés, à l'échéance de chaque convention annuelle,
- de proposer les objectifs à atteindre l'année suivante, qui seront repris par la convention annuelle d'application correspondante.

Le Comité se réunira autant de fois que nécessaire selon l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan/programme de prévention et au moins deux fois par an.

### 9.2 - Mise à disposition d'outils, guides et méthodes de référence

✓ **Guide méthodologique**

En construction.

Échéance : novembre 2009 (édition)

✓ **Guide méthodologique Nord-Pas-de-Calais**

Guide méthodologique élaboré dans le cadre de l'accompagnement de 5 collectivités lancées dans un programme de prévention. Il retrace les étapes à suivre, en terme de gestion de projet, pour l'élaboration d'un programme de prévention

✓ **Extranet Prevencol** (communauté de travail des collectivités engagées dans un plan départemental ou un programme local de prévention) *en cours de restructuration*

### 9.3 - Mise à disposition de modules de formation

Cible	Intitulé de la formation	Durée
Animateurs de plans et programmes	<b>Animer les plans et programmes de prévention de la production des déchets</b>	3 jours de formation + 1 jour de restitution/échanges
Ambassadeur de la prévention	<b>Aborder la prévention des déchets dans vos actions locales de sensibilisation</b>	3 jours
Collectivités locales	<b>Prévention des déchets et territoires</b>	3 jours
Bureaux d'études	<b>Prévention des déchets : comment accompagner les collectivités locales ?</b>	3 jours

### 9.4 – Animation de réseau

Animation du **réseau régional des animateurs** de plans départementaux et programmes locaux de prévention.

# Les implications de la spécificité du territoire sur les actions de prévention

**Christine Poixblanc,**

Chargée de mission prévention des déchets

**Service Environnement-Déchets, Communauté de Communes du Centre Littoral de Guyane**

Chemin la Chaumière - Quartier Balata - BP 9266 - 97300 Cayenne cedex

Tél. 05.94.28.90.56 – [christine.poixblanc@cccl.fr](mailto:christine.poixblanc@cccl.fr)

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets<sup>2</sup> repose sur la définition d'objectifs de réduction<sup>3</sup> (autrement dit la quantification de flux de déchets à éviter), l'identification des actions pour atteindre ces objectifs et l'attribution de moyens (humains, financiers, techniques) pour mettre en œuvre les actions de prévention sur le territoire.

Plusieurs outils techniques, dont les plans régionaux et départementaux d'élimination des déchets (PDEDMA, PREDD, PREDAS), les MODECOM (méthode de caractérisation des ordures ménagères), les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, etc. permettent de rassembler des données<sup>4</sup> environnementales, techniques et économiques et de rechercher ainsi les gisements de déchets, qui en raison de leur quantité ou nocivité, posent des problèmes environnementaux, techniques ou financiers par rapport aux filières de collecte et de traitement.

Une étude technique sur la gestion des déchets suffit-elle à définir les objectifs et les actions d'un programme de prévention ? Est-il nécessaire de coupler l'étude des déchets à un diagnostic du territoire ? Quel est l'intérêt de le faire, n'est-ce pas une perte de temps ?

L'objet de ce document est d'apporter un éclairage sur ces questions en s'appuyant sur le retour d'expérience d'une collectivité.

Le retour d'expérience porte sur l'élaboration d'un programme local de prévention d'une communauté de communes de 120 000 habitants. La collectivité<sup>5</sup> compétente en traitement des déchets, se lance dans un programme de prévention au moment où la collecte lui est transférée.

Bien en amont de la phase d'élaboration du programme - *au moment de la définition du cahier des charges du CMP*<sup>6</sup> - l'ADEME et la collectivité avaient pressenti un certain nombre d'actions communes à de nombreuses collectivités (Cf. tab.1).

Liste des actions pressenties (tab.1)	
Axes	Actions
Achats éco-responsables	Réduction des sacs de caisse
	Réduction des emballages de la consommation courante et des produits nocifs
Eviter les flux de déchets à collecter	Compostage des biodéchets
	Réduction des déchets de la collectivité
Détourner les flux à collecter	Mise en place d'une recyclerie
	Communication sur les acteurs de la réparation

<sup>2</sup> Cf. Programme Prévencol (communauté de travail des collectivités engagées dans un plan départemental ou un programme local de prévention): fiches « programme »

<sup>3</sup> « La réduction des tonnages totaux n'est pas (et ne devrait pas être) la seule finalité d'un programme. L'animation économique ou le renforcement des liens sociaux constituent des objectifs en lien avec les actions menées. » Extrait de l'article de Bruno Genty, Prévention des déchets des collectivités françaises s'engagent. Cf. Références bibliographiques dans ce document.

<sup>4</sup> Exemple de données: tonnages de déchets collectés et traités, coûts de la gestion, instruments financiers (TEOM, redevance), modes de collecte et de traitement des déchets, infrastructures (actuelles, futures), voir aussi les orientations inscrites dans les plans (PDEDMA par exemple). Etc.

<sup>5</sup> La CCCL est située sur le littoral de la Guyane (Amérique du sud) à proximité du Surinam et du Brésil. Elle représente 6 % (5000 km<sup>2</sup>) du territoire de la Guyane et regroupe 6 communes, 60 % de la population (120 000 hab.) et 70% des déchets de la Guyane.

<sup>6</sup> Chargé de mission prévention des déchets (CMP)

## **Une étude sur le gisement des déchets**

La collectivité a commencé par mener une étude technique sur la gestion des déchets dans le but de cibler les flux de déchets à réduire en priorité et de quantifier les objectifs à atteindre.

En plus d'identifier des atouts et des contraintes pouvant justifier la mise en place de certaines actions, cet état des lieux a permis de proposer des critères pour hiérarchiser les actions du programme :

- un critère relatif au gisement de déchets (gros / symbolique / nocif)
- un critère relatif à l'impact technique ou financier de l'action sur la collecte et le traitement.

Il est intéressant de noter que les résultats de l'étude de gisement des DMA n'ont pas remis en cause les actions pressenties.

## **Un diagnostic du territoire**

Un diagnostic du territoire a été réalisé en complément de l'étude de gisement. Ce diagnostic a révélé un certain nombre de spécificités<sup>7</sup> géopolitiques, sociogéographiques, sociodémographiques, économiques... en mesure d'orienter et d'enrichir le choix des gisements, des actions et des cibles. Retenons quatre exemples concrets pour illustrer l'implication des spécificités du territoire sur l'élaboration du programme de la collectivité.

### **Exemple 1- quand le diagnostic sociodémographique conduit à définir de nouvelles cibles et de nouveaux partenaires**

Puisque les actions des programmes de prévention ciblent des acteurs (producteurs, foyers, consommateurs...), il est intéressant de s'interroger sur le profil sociodémographique de ces acteurs. La question sous-jacente est de savoir si le public ciblé présente une quelconque spécificité ; si oui, est-elle intéressante à exploiter dans le cadre du programme local ?

Dans le cas précis de la collectivité, il n'y a pas besoin d'un diagnostic démographique poussé pour se rendre compte que la population du territoire est particulièrement très jeune. Elle se divise en deux catégories, les moins de 20 ans (*50% de la population*) et les 30-60 ans (*40% de la population*). Il importe alors de savoir en quoi cette spécificité est intéressante pour le programme. Cette question a pu être explorée grâce à l'analyse des tableaux économiques régionaux (TER) de l'INSEE et des études et publications complémentaires<sup>8</sup> portant sur l'immigration, l'organisation des ménages et des familles, les revenus et les dépenses, l'emploi et le chômage...

Les résultats de cette investigation ont conduit à développer le raisonnement suivant : en ciblant les moins de 20 ans (*50% de la population*), on peut toucher indirectement les familles (*72% de la population vit en famille avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans*). De plus, compte tenu du nombre de parents sans emploi (*60% des familles*), du nombre de personnes par famille (*25% des familles ont plus de 3 enfants*) et de la situation précaire de certains ménages, l'éducation à la consommation (réduction des emballages et des produits nocifs) peut proposer des alternatives économiques intéressantes pour les ménages à faible revenu. On peut même envisager que les valeurs portées par la prévention (lutte contre le gaspillage) puissent valoriser l'individu et le conforter dans ses habitudes culturelles (la récupération par exemple).

Les spécificités sociodémographiques du territoire ont finalement conduit à enrichir la liste des actions pressenties puisqu'il a été décidé de développer un programme pédagogique à destination des scolaires pour accompagner l'objectif de réduction des emballages et des biodéchets.

Signalons également que ce travail a permis de porter attention au contenu des actions et d'envisager des partenariats nouveaux. Dans la mesure où 60% de la population bénéficie de prestations sociales et que les achats alimentaires absorbent 15 % du budget des ménages, il est effectivement intéressant de se rapprocher des institutions sociales (CAF, etc.) pour définir des actions communes ou complémentaires adaptées aux réalités économiques des ménages.

---

<sup>7</sup> Notons que la plupart de ces spécificités entrent dans le champ des sciences humaines et sociales.

<sup>8</sup> Les recherches ont été faites essentiellement par des moteurs de recherche sur internet.

### **Exemple 2- quand le diagnostic démographique révèle un « gisement transparent »**

L'étude de gisement des déchets ménagers s'est appuyée sur l'analyse MODECOM réalisée en 1995. Les résultats sont comparables à ceux des autres territoires<sup>9</sup> : autrement dit on jette les mêmes déchets dans les mêmes proportions, aucune spécificité particulière n'est réellement à signaler dans nos poubelles. Le MODECOM mentionnait « une forte part de textiles sanitaires sans explication », plus de 7% des OM contre 3% pour la moyenne nationale. La donnée serait restée anecdotique si elle n'avait pas été croisée avec les données sociodémographiques du territoire. En effet l'information se révéla fortement intéressante à la lecture des statistiques INSEE.

Le territoire présente la croissance démographique la plus élevée de France : +3,6 % par an en raison d'une forte natalité, et dans une moindre mesure, d'un solde migratoire positif. La natalité est importante parce que le taux de mortalité est très faible (population très jeune) mais surtout parce que les femmes en âge d'avoir des enfants sont nombreuses : 63 % des femmes ont entre 15 et 59 ans et une femme a en moyenne 4 enfants. On en arrive à la donnée la plus importante : le nombre de naissances est élevé, environ 3 800 naissances par an.

La part élevée de déchets sanitaires correspondrait donc en grande partie aux couches jetables, déduction confirmée à l'occasion de visites sur le terrain. Les dépôts sauvages débordent de couches. Sur la base des données INSEE, on estime que 9 000 bébés (0 à 2,5 ans) produisent plus de 14 000 000 couches par an soit presque 4 000 tonnes de déchets sanitaires et l'équivalent de 130 000 m<sup>3</sup> de déchets ou encore 8 500 camions de collecte par an. Voilà un gisement de déchets intéressant sur les plans sanitaires, économiques et environnementaux et qui serait passé inaperçu sans une lecture des données sociodémographiques du territoire.

### **Exemple 3- quand le diagnostic socioéconomique révèle un « gisement prioritaire »**

Les données des douanes ont révélé un gisement de déchets non décelable par le MODECOM : les bouteilles d'eau. Le gisement estimé sur le territoire de la collectivité est de l'ordre de 44 millions de bouteilles soit 1 500 tonnes de déchets par an. La collectivité ayant également la « compétence eau », une action transversale s'imposait d'elle-même. Il a été décidé de lancer une opération de dégustation d'eau du robinet pour communiquer sur la qualité de l'eau<sup>10</sup> et la réduction des déchets.

La déclinaison de l'action devait néanmoins prendre en compte un certain nombre de spécificités pour construire des argumentaires et réussir à convaincre le consommateur :

- communiquer sur le prix de l'eau.

L'achat d'eau minérale ou de source représente 2% du budget des ménages en moyenne, l'eau en bouteille coûte cher. Consommer de l'eau du robinet génère une économie de 460 € par an et par personne<sup>11</sup>.

- communiquer sur la nutrition et la santé.

La population du territoire est fortement touchée par le diabète et de plus en plus d'enfants souffrent d'obésité et de problèmes dentaires (caries). La consommation de sodas et de jus sucrés est largement répandue dans les habitudes alimentaires. La stratégie de communication a consisté à communiquer sur la santé et les plaisirs du goût en proposant des recettes pour aromatiser l'eau sans ajout de sucre.

Cette opération nécessite de prendre quelques précautions sur les messages développés et les lieux où se déroulent les dégustations en raison d'une autre spécificité. En effet, la récupération d'eau de pluie est pratiquée pour des usages alimentaires dans les quartiers d'habitat spontané ; toutes les techniques sont utilisées (bassines, fûts d'essence de 200 litres...) avec des risques sanitaires (contamination par des bactéries fécales humaines, développement de gîtes larvaires de moustiques vecteurs de la dengue). De même, le problème se pose avec l'usage des puits dans le centre historique et dans les zones d'habitat spontané où les systèmes d'assainissement individuel peuvent contaminer les eaux.

<sup>9</sup>: 350 kg par hab. / an pour le Centre littoral.

<sup>10</sup> Et expliquer comment neutraliser le goût de chlore.

<sup>11</sup> Calcul sur la base de 1,5 litre d'eau par jour et par personne.

#### **Exemple 4- quand le diagnostic socioéconomique modifie le choix des actions**

Les encombrants font l'objet d'une collecte en porte-à-porte et sont stockés en décharge sans aucune valorisation intermédiaire. Le développement de la filière de collecte des DEEE par l'éco-organisme a pris du retard. Bien que le contenu du gisement des encombrants ne soit pas connu dans le détail, la filière du réemploi apparaît comme une filière à soutenir pour détourner une partie du gisement. En se référant aux actions du Plan national de prévention des déchets et aux « actions pivots<sup>12</sup> » communes à de nombreux collectivités et recensées par le programme Prévencol<sup>13</sup>, la création d'une recyclerie et la diffusion d'un annuaire des réparateurs apparaissaient comme des actions à privilégier.

Le diagnostic socioéconomique du territoire a nuancé quelque peu le choix des actions pour les raisons suivantes.

Compte tenu du taux de chômage<sup>14</sup>, des revenus<sup>15</sup> et du nombre de personnes sans diplôme, la prévention semble pouvoir jouer un rôle dans le secteur de l'emploi et de l'insertion en générant des activités durables et des emplois en insertion et en développant une offre de biens d'équipement de seconde main. Curieusement la filière du réemploi n'est pas structurée et fait l'objet d'activités informelles et ponctuelles de la part de quelques associations. Il n'y a ni recyclerie-ressourcerie, ni association du type Emmaüs ou de structures Envie assurant des activités de récupération et de réparation.

Le diagnostic des acteurs économiques dans le domaine de l'insertion, de la réparation et du réemploi révèle un secteur peu développé : seulement une dizaine d'associations ou d'entreprises sont référencées comme structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), aucune n'est spécialisée sur les déchets et plusieurs sont en dormance. Le réseau des régies de quartiers est en pleine restructuration ou tout simplement en construction pour certaines communes.

L'enquête auprès des associations à caractère social ou environnemental révèle que la récupération est une pratique généralisée et d'opportunité (selon les besoins). Les associations ne récupèrent que les objets en bon état. Les biens d'équipement, le matériel scolaire, informatique et le matériel de puériculture sont immédiatement redistribués car la plupart des associations n'ont ni les moyens de stocker du matériel, ni les moyens de le réparer. Il manque une structure relais pour organiser l'offre et la demande.

Dans le même temps, deux associations ont été identifiées comme structures en mesure de développer une filière du réemploi du textile et des ordinateurs. Au vu du diagnostic sociodémographique du territoire, il semblait également opportun d'encourager la récupération du matériel de puériculture et des petits jouets en même temps que le textile.

Enfin le secteur artisanal de la réparation (cordonniers, couturiers, réparateurs d'électroménager...) est bien implanté, cependant l'identification des acteurs est mal aisée en raison d'une économie informelle relativement importante.

Compte tenu des faiblesses du territoire (économie informelle, restructuration de la chambre consulaire, structuration de la filière des DEEE et de la sphère de l'insertion) mais aussi de ses atouts (deux filières en montage de projet), le diagnostic du territoire a réorienté le choix des actions vers un soutien technique et financier des filières du textile et de l'informatique plutôt que la création d'une ressourcerie, en attendant une structuration des autres acteurs. L'action de la collectivité a consisté en l'installation d'un local (point d'apport volontaire) à la déchetterie pour favoriser le réemploi.

Pour soutenir le développement des filières, l'action a également consisté à construire des partenariats institutionnels pour communiquer et valoriser les métiers de la réparation et du réemploi des déchets au travers d'une exposition<sup>16</sup> itinérante à destination du grand public et des scolaires.

---

<sup>12</sup> Source Bruno Genty, Prévention des déchets des collectivités françaises s'engagent. Cf. Références bibliographiques.

<sup>13</sup> Prévencol est la Communauté de travail des collectivités engagées dans un plan départemental ou un programme local de prévention

<sup>14</sup> Taux de chômage avoisinant les 30%

<sup>15</sup> 21 % de la population est pauvre.

<sup>16</sup> Métamorphose du tout jetable diffusée par l'ADEME et la CCCL.

## Conclusion

Comme le montrent ces quatre exemples, le diagnostic du territoire a permis de :

- compléter l'étude des déchets et de connaître les atouts et handicaps du territoire,
- identifier des gisements de déchets,
- déterminer des publics cibles et de mieux les connaître,
- inscrire et d'articuler les actions dans les réalités locales,
- améliorer la connaissance du terrain, des programmes, des partenaires et de leur situation (actifs ou en dormance)
- définir des critères supplémentaires pour hiérarchiser les actions.

La difficulté pour un chargé de mission se résume en quatre questions : Que dois-je chercher ? Où ? Auprès de qui ? Et quand m'arrêter ? Ce travail de diagnostic peut effectivement sembler impossible pour de grands territoires ou des territoires densément peuplés. A l'inverse, il peut paraître difficile de mobiliser des informations sur les petits territoires. Chaque entité présente ses difficultés, dans le cas précis de la collectivité, la réalisation du diagnostic du territoire et de l'étude des déchets s'est déroulée sur une période de 2 mois et demi. La recherche d'informations a été facilitée par les moteurs de recherche sur Internet et des renseignements précieux ont été trouvés dans les études de planification territoriale (exemple : schéma de cohérence territoriale).

Une approche purement technique du déchet n'est effectivement pas suffisante et comporte des risques.

- Le premier est de définir des actions inadaptées<sup>17</sup> en faisant abstraction des approches sociales du déchet : le déchet est « un objet socialement construit »<sup>18</sup> en perpétuelle évolution.
- Le second est de ne pas inscrire les actions dans les réalités sociales (géopolitique, économique, sociodémographique, culturelle...) du territoire.
- Le troisième est de définir des actions sans avoir une vision large des moyens mobilisables et de se priver de relais et de réseau (agenda 21, programme EDD, programme d'éducation à la santé..).

Autrement dit, la non prise en compte des spécificités du territoire pourrait conduire à engager du temps et des moyens humains et financiers inadaptés, d'où l'intérêt de réaliser un diagnostic du territoire. Pour conclure c'est bien le croisement de l'étude de gisement avec le diagnostic du territoire qui a permis de porter une vision globale à l'échelle du territoire et d'apporter un éclairage différent de la problématique en question.

## Mots clés

- Programme de prévention des déchets
- Action de prévention
- Diagnostic du territoire
- Etude de gisement

## Références

- ADEME (2006). Tableau de bord, prévention de la production des déchets, bilan 2006, ADEME, Collection Repères 1ère édition.
- ADEME (2007). Fiche programme Prévencol.
- Genty, B., Hervier, P. (2007). Formation prévention de la production des déchets, dossier du participant 22 au 24 mai 2007. ADEME
- Genty, B. (2007) Prévention des déchets, des collectivités françaises s'engagent. Prévention & gestion des déchets dans le territoire, le dossier des sessions plénières du 10 au 21 juin 2007, ADEME.

---

<sup>17</sup> Exemple : l'installation de bacs à compost dans des foyers pratiquant le compostage en tas.

<sup>18</sup> Exemple de l'évolution dans le temps de la représentation de la poubelle en France : d'abord une approche sanitaire (élimination), puis une approche matériaux avec une vision géologique de son contenu (développement des filières de valorisation) et pour finir une approche par produits (prévention).

# Identifier les gisements prioritaires : l'expérience du programme de prévention du SIREDOM

**Lyse GASTEAU**

Chargée de Mission Prévention, SIREDOM,  
**Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures  
Ménagères**

5, rue Gustave Eiffel Z.I. 91420 Morangis  
Tél. : 01.69.74.23.69 - Fax : 01.69.09.03.59 - [lgasteau.siredom@orange.fr](mailto:lgasteau.siredom@orange.fr)

**Francis CHALOT**

Vice Président du SIREDOM, chargé de la réduction des déchets à la source  
Tél. : 01.69.27.13.22 - Fax : 01.60.82.26.66 - [mairie.janville@wanadoo.fr](mailto:mairie.janville@wanadoo.fr)

## 1/ Le SIREDOM

Syndicat de traitement, le SIREDOM regroupe, du sud rural au nord fortement urbanisé, les  $\frac{3}{4}$  des communes de l'Essonne (112), directement ou par l'intermédiaire d'une intercommunalité. A cela s'ajoutent des collectivités « clientes » : 2 communes et un syndicat de 13 communes<sup>19</sup>. Aujourd'hui, sa population est de près de 750 000 habitants<sup>20</sup>.

Il s'est doté, avec la SEMARDEL son principal partenaire, des équipements assurant, notamment, diverses formes de valorisation. L'Ecosite de Vert-le-Grand regroupe ainsi :

- un centre intégré de traitement composé
  - d'une unité de tri des recyclables,
  - de deux lignes d'incinération,
  - ainsi que d'une unité de traitement des mâchefers.
- une plate-forme de compostage des déchets végétaux
- une déchèterie
- un centre de stockage des déchets ultimes

Près d'Etampes, un autre Ecosite permet d'accueillir les collectes des communes du sud du département, avec un centre de tri, une déchèterie, une plate-forme de transfert des ordures ménagères (compactées puis acheminées à Vert-le-Grand).

Le SIREDOM a également développé un réseau de déchèteries, qui compte actuellement 14 sites pour atteindre 17 unités dans les années à venir. Il met également à disposition de ses communes une déchèterie mobile. Les apports volontaires en déchèterie s'effectuent avec une carte d'accès.

## 2/ L'évolution des déchets des ménages au sein du SIREDOM.

La population du SIREDOM s'est accrue de 0.8% par an de 1999 à 2006. Les tableaux ci-dessous présentent les tonnages et leurs évolutions ramenées à l'habitant en considérant que le même rythme se poursuit actuellement.

---

<sup>19</sup> Le SIEOM qui se situe en Seine et Marne (77)

<sup>20</sup> Selon le recensement INSEE, sa population 2006 s'élevait à 731 113 habitants.



		2005	2006	2007	2 008	2005	2006	2007	2008
		Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	kg/hab/an	kg/hab/an	kg/hab/an	kg/hab/an
<b>Ordures Ménagères</b>	OMR	222 621	222 039	221 079	216 160	310,4	307,1	303,4	294,3
<b>Collecte Sélective</b>	verre	16 180	15 617	15 385	15 250	23,13	22,15	21,64	21,28
	JM	11 419	9 851	8 948	7 864	16,32	13,97	12,59	10,98
	Emballages	15 721	13 636	12 728	12 062	22,47	19,34	17,91	16,83
	Bi flux	0	4 222	7 167	9 641	0,00	5,99	10,08	13,46
	Plastique/ carton	30	19	32	20	0,04	0,03	0,05	0,03
	Total CS	43 350	43 345	44 261	44 837	61,9	61,5	62,3	62,6
<b>Déchets du quotidien</b>	CS+OMR	265 971	265 384	265 340	260 997	372,3	368,6	365,7	356,9
<b>Déchets Occasionnels</b>	encombrants	22 857	22 411	20 654	18 494	31,5	30,7	28,0	24,9
	DV	34 932	37 754	40 777	41 890	48,2	51,7	55,4	56,4
	Déchets communaux	18 283	19 375	18 207	17 166	25,2	26,5	24,7	23,1
	DDM	206	133	91	NC	0,3	0,2	0,1	NC
	Total DO	76 278	79 673	79 729	77 550	105,2	109,0	108,3	104,5
<b>Apports en Déchèteries</b>	Cartons	318	288	314	284	0,40	0,40	0,40	0,38
	Emballages	0	5	6	0	0,00	0,01	0,01	0,00
	DV	6 180	6 874	8 226	9 104	8,50	9,40	11,20	12,26
	Ferrailles	1 901	1881	1 974	1 575	2,60	2,60	2,70	2,12
	Inertes	22 058	24 463	27 988	27 580	30,40	33,50	38,00	37,15
	Tout venant	17 684	17 425	22 035	23 543	24,40	23,80	29,90	31,71
	Bois	154	2 045	3 526	3 138	0,20	2,80	4,80	4,23
	DEEE	0	428	909	1 264	0,00	0,60	1,20	1,70
	DDM	0	534	616	666	0,00	0,70	0,80	0,90
	Papier	57	119	143	172	0,07	0,20	0,20	0,23
	Verre	25	22	71	87	0,03	0,03	0,09	0,12
Total déchèteries	48 377	54 084	65 808	67 414	66,6	74,0	89,3	90,8	
<b>Déchets ménagers</b>	Total DMA	390 626	399 141	410 877	405 961	544,1	551,6	563,3	552,2

- Devenir des déchets en 2006 :

	tonne	VALORISATION			Enfouissement
		Energétique	Matière	Organique	
OM	222039	171 493	0	0	50546
CS	43345	0	37886	0	5459
DV	37754	0	0	37281	473
Encombrants	22411		5177		17234
Déchets communaux	19375	0	0	0	19375
Déchèteries	54084	603	11593	0	41888
<b>Total</b>	<b>399008</b>	<b>172096</b>	<b>54656</b>	<b>37281</b>	<b>134975</b>
		43%	13,7%	9,3%	33,8%

### **3/ La prévention des déchets au SIREDOM**

Le SIREDOM s'est engagé dans des actions de prévention dès 2002, en même temps qu'un Contrat Territorial Déchets (CTD) était mis en place. Ce dernier avait pour objet « *d'inciter et d'aider les producteurs de déchets à générer moins de déchets par des actions « en amont » (conception et consommation), mais également « en aval », à travers la réutilisation ou encore le détournement de flux* ». Il formulait les sous-objectifs suivants :

- faire progresser la prise de conscience et l'intervention responsable des consommateurs privés et publics,
- développer une synergie entre les acteurs,
- requalifier la démarche du tri au sein d'une approche plus globale de réduction à la source,
- faire adopter aux collectivités et administrations une attitude exemplaire,
- atteindre une réduction significative des quantités de déchets générés par les ménages et les entreprises, afin de viser les objectifs de stagnation à moyen terme du PDEDMA 91,
- limiter à la source les rejets de substances toxiques.

En 2005, au terme du C.T.D., le SIREDOM a souhaité poursuivre ces objectifs de prévention. En 2006, il a signé avec l'ADEME la Charte « planète gagnante », se fixant comme premier objectif la stagnation à moyen terme des tonnages de DMA, puis une diminution des tonnages totaux.

#### **3.1 L'intervention du SIREDOM en matière de prévention des déchets**

##### **3.1.1 Un rôle d'assistance et de soutien aux collectivités adhérentes et clientes**

Le SIREDOM s'adresse d'abord à ses collectivités adhérentes, afin qu'elles relaient les actions de prévention sur leurs territoires respectifs. Il leur propose pour cela :

- une aide technique, voire financière,
- la production et une diffusion d'outils de communication,
- une aide au suivi des opérations,
- une aide à la sensibilisation des usagers.

##### **3.1.2 Les partenaires institutionnels du SIREDOM**

Pour développer ces actions de prévention, le SIREDOM dispose de nombreux partenariats financiers, de communication ou encore de mise en œuvre avec l'ADEME, le Conseil Général de l'Essonne, le Conseil Régional d'Ile de France, les EPCI, les communes...

##### **3.1.3 Les autres publics concernés par la politique de prévention des déchets du SIREDOM**

- Le grand public, avec des actions dont l'objectif premier est que les citoyens modifient leurs pratiques de consommation (achat, usage, rejet).
- Les scolaires, avec des actions d'éducation à l'environnement, qui visent à en faire de futurs éco citoyens mais également, dès maintenant, des vecteurs des messages préventifs.

#### **3.2 Les actions de prévention réalisées depuis 2004**

Certains produits font l'objet d'interventions directes en vue de la réduction de la quantité ou de la nocivité des déchets qu'ils génèrent :

- les résidus de cuisine et de jardin,
- les textiles usagés,
- les Imprimés Non Sollicités (I.N.S.),
- les biens d'équipements, notamment les équipements électriques et électroniques.



D'autres (emballages, produits papetiers...) sont également visés, mais de manière plus transversale par la sensibilisation à d'autres pratiques d'achat, d'utilisation et de fin de vie (réparation, dons...).

ACTION	OBJECTIFS	DESCRIPTION	MOYENS MOBILISES
<b>Développement du compostage domestique</b>	Développer la pratique du compostage sur l'ensemble du territoire et équiper 10 % des foyers pavillonnaires / détourner le flux de DV de la collecte d'OMR	Opération technique, financière et de sensibilisation pour favoriser le développement du compostage domestique auprès des habitants	Réunion avant lancement avec les élus et le personnel concerné au sein des communes Aide financière à l'acquisition de composteurs Diffusion d'outils technique et de communication
<b>Promotion du Stop Pub</b>	Promouvoir l'utilisation du stop pub sur le territoire et diminution des INS	Opération de communication grand public par l'intermédiaire des communes pour favoriser l'utilisation du Stop pub et réduire la quantité de prospectus dans les boîtes aux lettres	Envoi d'un courrier d'incitation avec questionnaire aux collectivités Mise à disposition de l'autocollant officiel du MEDD modifié par le logo du SIREDOM Mise à disposition d'un « kit mode d'emploi » pour promouvoir l'opération au niveau local
<b>Récupération des textiles</b>	Améliorer (pratiques et image) la récupération des textiles sur le territoire/ l'étendre et la consolider	Opération de communication grand public sur la récupération des textiles par les opérateurs du secteur (entreprises, associations d'insertion ou caritatives). Conseil aux communes.	Organisation d'une table ronde entre les différents acteurs. Mise en œuvre d'une charte d'engagements Conception et diffusion d'un dépliant commun sur les textiles
<b>Sensibilisation sur la prévention des déchets en milieu scolaires</b>	Sensibiliser les enfants à la prévention, aux gestes simples et aux nouvelles pratiques de consommation	Réalisation d'animations scolaires sur la prévention des déchets et informations, débats auprès des élus et grand public	Animations réalisées par 5 agents de communication Elaboration d'outils pédagogique par le SIREDOM : 3 jeux
<b>Récupération des DEEE</b>	Favoriser le « 1 pour 1 » et améliorer la récupération des DEEE par les collectivités	Opération de communication grand public sur la reprise des DEEE par les fournisseurs (« 1 pour 1 ») ou les entreprises d'insertion	Distribution d'un guide DEEE

#### 4/ Un cadre nouveau pour de nouvelles actions.

Depuis 2008, une **Chargée de Mission Prévention** (CMP) a pris le relais dans l'animation des actions de prévention.

Si le SIREDOM avait engagé son programme de prévention en « avant-garde », il faut reconnaître que c'était de manière pragmatique...mais assez volontariste. La CMP a pu reprendre cela à son compte, avec davantage de méthodologie, sans doute, en faisant passer les caractéristiques du territoire, comme les actions déjà engagées, au crible d'une véritable démarche de diagnostic.

Engagée à la même époque, l'adhésion au **réseau PREVENCOL**<sup>21</sup>, avec l'exigence d'un certain formalisme dans l'énoncé des objectifs, actions, indicateurs de suivi etc., pour le descriptif du programme, a également contribué à cette structuration de l'approche... Les divers échanges et enrichissements permis par la dynamique de réseau des CMP y ont certainement aussi contribué.

Dans une large mesure, l'évidence des gisements de prévention s'impose d'elle-même par référence à la composition habituelle des résidus urbains et aux actions de prévention dites « emblématiques » initiées, depuis 2004 par le Plan National de Prévention (avec notamment le développement du Stop Pub<sup>22</sup>) ou d'autres comme le Plan National de Soutien au Compostage Domestique (PNSCD, dont le SIREDOM est site exemplaire).

Au sud de la Région Parisienne (une certaine France « moyenne », s'il en est ?), partagé entre zone rurale et banlieue, disposant (encore) de moyens d'élimination suffisants et variés, le SIREDOM n'offre pas de fortes particularités de territoire, qui conduise à mettre en avant ou à renoncer, au contraire, à tel ou tel de ces gisements « de fait ».

Le travail d'inventaire et de « passage en revue » des différents produits qui alimentent nos poubelles, des activités et des acteurs auxquels ils sont liés, n'en a pas moins été un exercice utile pour:

- justifier, conforter et poursuivre les orientations prises,
- détecter d'éventuelles incohérences territoriales par rapport à ces gisements « classiques »,
- et affiner progressivement les actions selon les collectivités.

Qu'il s'agisse de « Stop Pub » ou du compostage domestique, par exemple, les gisements n'ont pas la même pertinence, la même importance...et ne devront probablement pas, à terme, être abordés de la même manière selon qu'on se trouve dans le sud rural de l'Essonne ou dans la partie très urbanisée (et à forte concentration commerciale) des abords de la francilienne<sup>23</sup>.

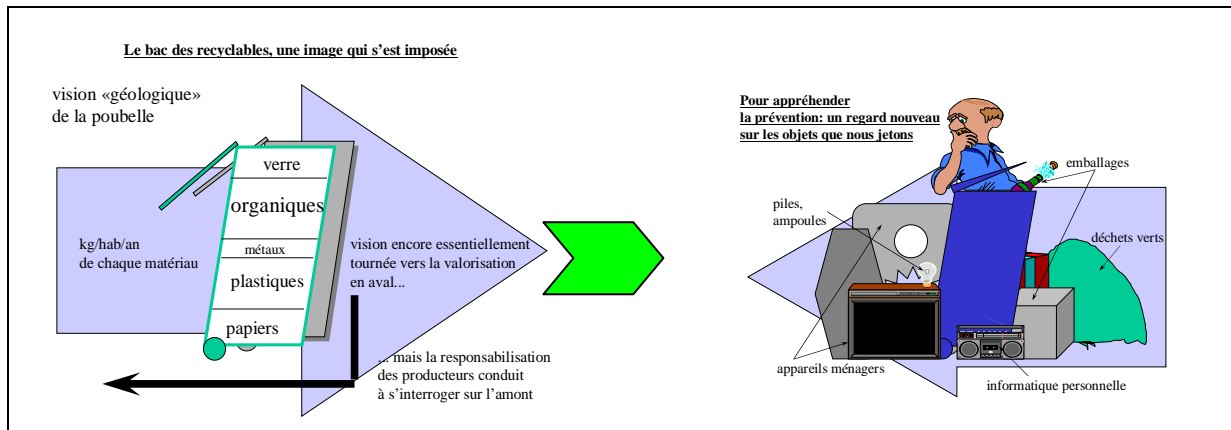
Dans ce cadre « *identifier* » et hiérarchiser des gisements de prévention ne relève pas seulement d'une vision technique, mais aussi des exigences de mobilisation des acteurs (à commencer par les élus décideurs) et du **partage du diagnostic** : il s'agit qu'ils identifient eux-mêmes effectivement ces gisements, par rapport au regard qu'ils portaient jusqu'à présent sur nos déchets (figure ci-dessous).

---

<sup>21</sup> Communauté de travail des collectivités engagées dans un plan départemental ou un programme local de prévention

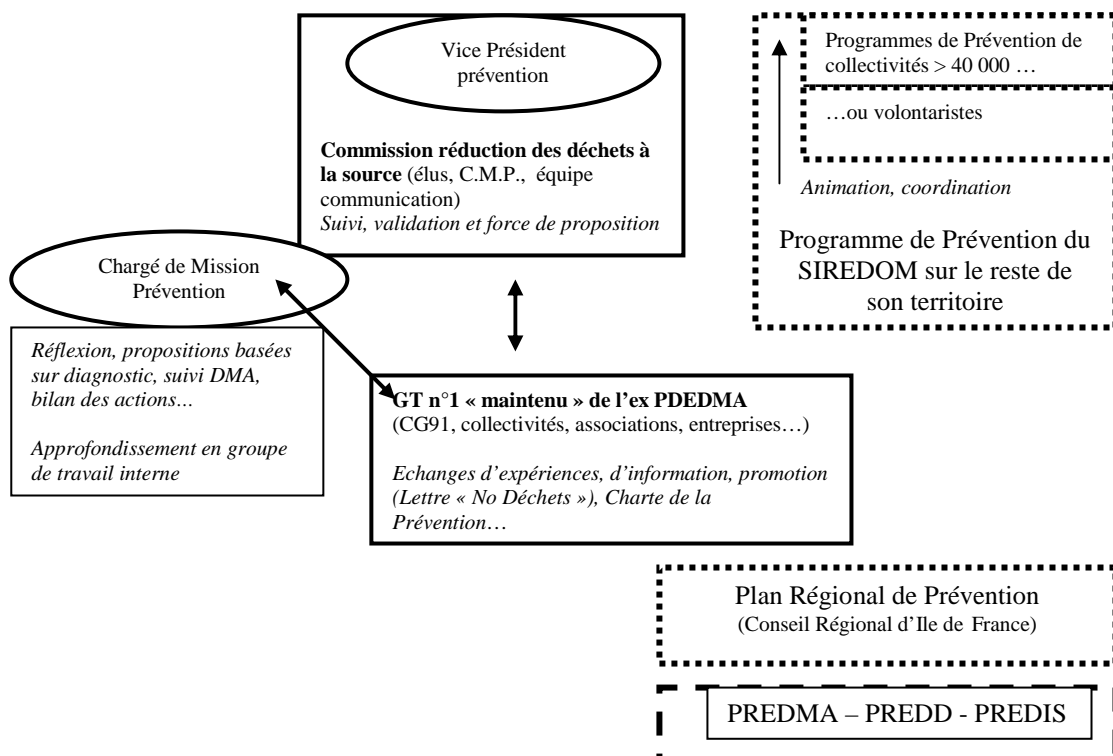
<sup>22</sup> l'autre action « emblématique », concernant les sac de caisse, relève plus de l'initiative de la Distribution... même si elle gagne à être relayée, appuyée par les collectivités, comme l'a montré, en Essonne, un syndicat voisin du notre : le SIVOM d'Yerres et Sénart.

<sup>23</sup> voir l'étude récente réalisée par B. GENTY, P. HERVIER et F. CHALOT pour l'ADEME Ile de France sur l'observation de la prévention des déchets dans cette région.



Par exemple : la promotion prioritaire du retour « 1 pour 1 » est clairement justifiée par l'observation d'un accroissement continu des quantités amenées en déchèteries (*constat technique*). C'est bien ce qui avait conduit, à l'époque, la commission réduction à la source et son vice-président à pousser dans ce sens...face à une majorité d'élus se réjouissant d'une si grande efficacité des dites déchèteries et proclamant avec fierté ces quantités toujours croissantes comme un résultat positif (*besoin d'appropriation de l'approche préventive*). Aujourd'hui encore, le message reste d'ailleurs difficile à faire passer...

Début 2009, le **nouveau dispositif Plans & Programmes de Prévention des déchets offre un cadre de développement particulièrement opportun pour ces actions**, en concertation avec la délégation régionale Ile-de-France de l'ADEME et la Région (porteuse du Plan de Prévention) **selon le schéma qui suit.**



La réflexion et la proposition de nouvelles pistes d'actions sont donc principalement basées sur :

- le bilan des actions déjà mises en place et les difficultés rencontrées.
- l'évolution des flux de déchets depuis 2005 et l'appréhension des enjeux de tel ou tel type. de gisement potentiel de prévention d'un point de vue
  - o quantitatif
  - o et/ou qualitatif (nocivité...).
- la faisabilité des actions envisageables et leurs bénéfices annexes ou transversaux (exemplarité...).
- ainsi que la volonté et les attentes pratiques des collectivités.

Le plan d'action 2009/2010, adopté actuellement, est ainsi constitué de deux parties :

- un volet 1 de poursuite et d'amélioration des actions existantes (avec notamment l'objectif de résoudre les difficultés de suivi des réalisations sur le terrain),
- un volet 2 avec de nouveaux projets :
  - o **promotion de l'eau du robinet** alternative à l'eau en bouteille en développant un partenariat avec les collectivités du territoire compétentes dans ce domaine,  
→ *diagnostic* : le flux des emballages, même collecté sélectivement, ne cesse de croître ; c'est un sujet propice à une démarche transversale entre acteurs, activités...
  - o **évitement et récupération des papiers de bureaux**, en commençant par une expérimentation à but d'exemplarité au sein des services et activités du SIREDOM, pour essayer ensuite le savoir faire acquis vers les collectivités membres ou d'autres entités administratives,  
→ *diagnostic* : là aussi, il s'agit de flux croissants ; un besoin de compléter l'action engagée sur « Stop Pub » se fait sentir, avec un aspect d'exemplarité des prescripteurs que sont les collectivités (« je fais ce que je dis... »).
  - o information et sensibilisation concernant la promotion des **ampoules basse consommation** et leur devenir adéquat en fin de vie (en partenariat avec distributeurs, dans la même approche que l'action « 1 pour 1 » déjà menée).  
→ *La commission constate une mauvaise orientation de ces déchets ; Selon elle, ils sont plus favorables à l'environnement...sauf s'ils finissent à la poubelle.*

# Conduire un diagnostic initial de territoire : l'expérience du VALTOM - valoriser l'existant

**Juliette GARRIGUE**

**VALTOM**, Chargée de Mission Prévention,  
43 avenue de la Margeride - 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04.73.44.24.24 - Fax : 04.73.44.24.20 - [jgarrigue@valtom63.fr](mailto:jgarrigue@valtom63.fr)

## 1/ Le VALTOM : chef d'orchestre de la prévention

Le VALTOM, syndicat mixte départemental, a été créé, à l'initiative de ses collectivités adhérentes, par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire, en parfaite cohérence avec le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme établi et révisé par arrêtés préfectoraux des 20 mars 1995 et 4 juillet 2002.

Précisément, le VALTOM a pour compétence la conception, la réalisation, l'exploitation d'installations en vue du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que du stockage des déchets ultimes.

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes, ce sont :

- 11 collectivités adhérentes
- 544 communes
- 666 600 habitants
- 28 délégués votant les décisions en Assemblée Générale
- 362 900 tonnes de déchets ménagers et assimilés traitées par an

Ce sont aussi des équipements :

- 48 déchèteries en activité sur 51 prévues au Plan
- 2 plateformes de compostage
- 4 plateformes de broyage
- 6 centres d'Enfouissement Technique de classe II
- 31 centres d'Enfouissement Technique de classe III (à la charge des communes)
- 1 projet départemental de traitement des ordures ménagères résiduelles
- une dizaine de centres de transfert (en projet)

De par sa qualité, ses fonctions et son ressort de compétence, le VALTOM fédère à l'échelle départementale les différentes collectivités compétentes en matière de gestion de déchets et apparaît donc comme l'assise pertinente pour orchestrer un projet territorial de prévention et l'échelon opérationnel pour animer la concertation entre ces collectivités et les différents acteurs socio-économiques du territoire.

A partir des actions déjà engagées, des réseaux préalablement constitués, le diagnostic apparaît comme un moyen de trouver de nouvelles synergies propres à créer une dynamique d'ensemble tout en s'appuyant et valorisant l'existant.

Reposant sur une situation particulière, le diagnostic s'attache à faire ressortir les éléments fondateurs à la fois d'un plan d'action, d'une méthodologie et d'une organisation d'action.

## **2/ Une situation :**

Le diagnostic s'est construit sur une double exigence, examiner l'existant au regard d'un contexte plus global.

### **a) Penser les enjeux globaux**

Afin de conduire l'action locale et d'en élargir la portée, il a été nécessaire de la situer dans une trame de fond tissée par les enjeux nationaux, européens et internationaux.

A ce stade, effectuer un bilan à une échelle plus globale était nécessaire pour juger de la pertinence des actions jusque-là engagées et aboutir à plan d'ensemble structuré, cohérent, durable et fédérateur.

### **b) Cerner les composantes et enjeux du territoire**

Les acquis : l'historique prévention du VALTOM

Le diagnostic de territoire s'est attaché à :

- Définir l'historique prévention du VALTOM : actions entreprises (campagne pour les composteurs individuels de jardin, élaboration de documents de sensibilisation et de supports de communication), liens et partenariats tissés...
- Dresser le diagnostic des actions par collectivités adhérentes au VALTOM, en identifiant les dynamiques de prévention, quand elles existent, au sein de chaque collectivité :
  - Ex- Animations grand public
  - Ex- Sensibilisation en milieu scolaire
  - Ex- Formation des élus
  - Ex- Documents de communication
- Inventorier les gisements d'évitement des déchets.
  - Ex – L'identification du gisement des fermentescibles (déchets verts, déchets de cuisine, déchets de cantine...) comme gisement prioritaire a permis de pérenniser la campagne de distribution des composteurs individuels de jardin (plus de 30 000 composteurs distribués depuis 1999) et de développer de nouvelles pistes d'action :
    - Le compostage en pied d'immeuble.
    - Le compostage et lombricompostage en milieu scolaire.
- Recenser les acteurs du territoire concourant aux politiques de prévention des déchets : acteurs institutionnels et opérationnels, mais aussi acteurs de programmes connexes ayant des intérêts convergents avec ceux du Programme. Des partenariats nouveaux et variés ont ainsi pu voir le jour, comme par exemple avec :
  - Le CREE-A (Collectif Régional de l'Education à l'Environnement Auvergne)
  - L'Inspection d'Académie
  - l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social)
  - ...
- Effectuer une veille documentaire régulière au travers :
  - Des retours d'expérience des collectivités porteuses de programme,
  - De la presse locale.
- Prendre en compte les spécificités du contexte local, et notamment le projet d'une installation de traitement des déchets ménagers comprenant un incinérateur, un méthaniseur, une unité de stabilisation biologique en projet.



Dès 2005, le VALTOM a engagé un travail sur la prévention à travers :

- une Journée « Prévention et Réduction des Déchets » invitant les partenaires potentiels (117 participants, élus, institutionnels, associations, représentants de la grande distribution) à une réflexion commune.
- un Groupe Prévention composé de trois ateliers travaillant sur les thématiques suivantes : emballages / végétaux / papier.

Ce travail avait pour objectif de :

- mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain afin de sensibiliser tous les acteurs concernés.
- élaborer un plan local de prévention et de réduction des déchets ménagers sur le territoire du VALTOM.

Certaines actions ont pu être pérennisées et étendues (campagne pour les composteurs individuels de jardin initiée en 1999, 30 000 composteurs distribués jusqu'en 2009) et le message de la prévention démultiplié (élaboration de documents de sensibilisation et d'une exposition prévention). Il restait à construire le plan.

Au vu des actions menées, des pistes de réflexion dégagées et du contexte local particulier, l'enjeu du diagnostic consistait alors en 2007 à mettre en relief les éléments structurants propres à relancer la dynamique d'action et de mobiliser à nouveau les partenaires autour d'un programme d'action de prévention des déchets. Pour que ce projet de territoire trouve un véritable souffle, il a fallu en adapter la méthodologie.

#### Les enjeux : faire fructifier les acquis

Au vu de ces acquis, la démarche du VALTOM ne pouvait procéder des conclusions d'un diagnostic initial « traditionnel » dont les actions à venir dépendraient. Le diagnostic reposant sur une démarche « en action » il devait être conduit de manière empirique, dans un mouvement continu faisant se confronter analyse et action, valorisation et programmation, identification et structuration.

Les orientations stratégiques se fondaient sur un double impératif : ne pas rompre la dynamique impulsée et organiser avec pragmatisme un plan d'action cohérent.

### **3/ Un plan d'action :**

Réflexions engagées, pistes d'action, volonté d'agir, prémices de partenariats... Autant de points d'appui pour élaborer un vrai plan d'action. Valoriser l'existant nécessitait alors :

- d'organiser un cadre d'action efficace :
  - o par la constitution du Comité Territorial de Prévention, instance de concertation et de propositions autour des orientations stratégiques regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la prévention.
  - o par la participation aux différents réseaux de partenariats.
    - Ex- Participation à la Commission Prévention des déchets du CREE-A (Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne) ayant débouché sur la formalisation de projets prévention annuels en milieu scolaire et le dispositif des écoles témoins.
  - o par l'orchestration des partenariats.
    - Ex- Renforcement du partenariat avec les collectivités adhérentes au VALTOM,...
    - Ex- Développement de nouveaux modes de partenariats : Bailleur social OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social), Inspection Académique, Vélo-Cité (Association des cyclistes urbains de l'agglomération clermontoises)...

- de définir un champ d'action et de structurer l'échelon opérationnel.

**Axe 1 : Les ménages**

Opération « Foyers Témoins »  
Opération « Compostage »  
Opération « Broyage à domicile »  
Opération « Stop Pub »

**Axe 2 : Le public jeune**

Actions pédagogiques en milieu scolaire  
Actions éducatives en milieu sportif

**Axe 3 : Les acteurs économiques et socioculturels**

Eco-conception  
Nouvelles filières de récupération et de réemploi  
Acteurs du tourisme, évènementiel

**Axe 4 : Les élus et les collectivités**

Exemplarité  
Formation  
Articulation avec les Agendas 21

- de donner une identité propre à la prévention, une bannière commune aux acteurs de la prévention :



**4/ Une méthode :**

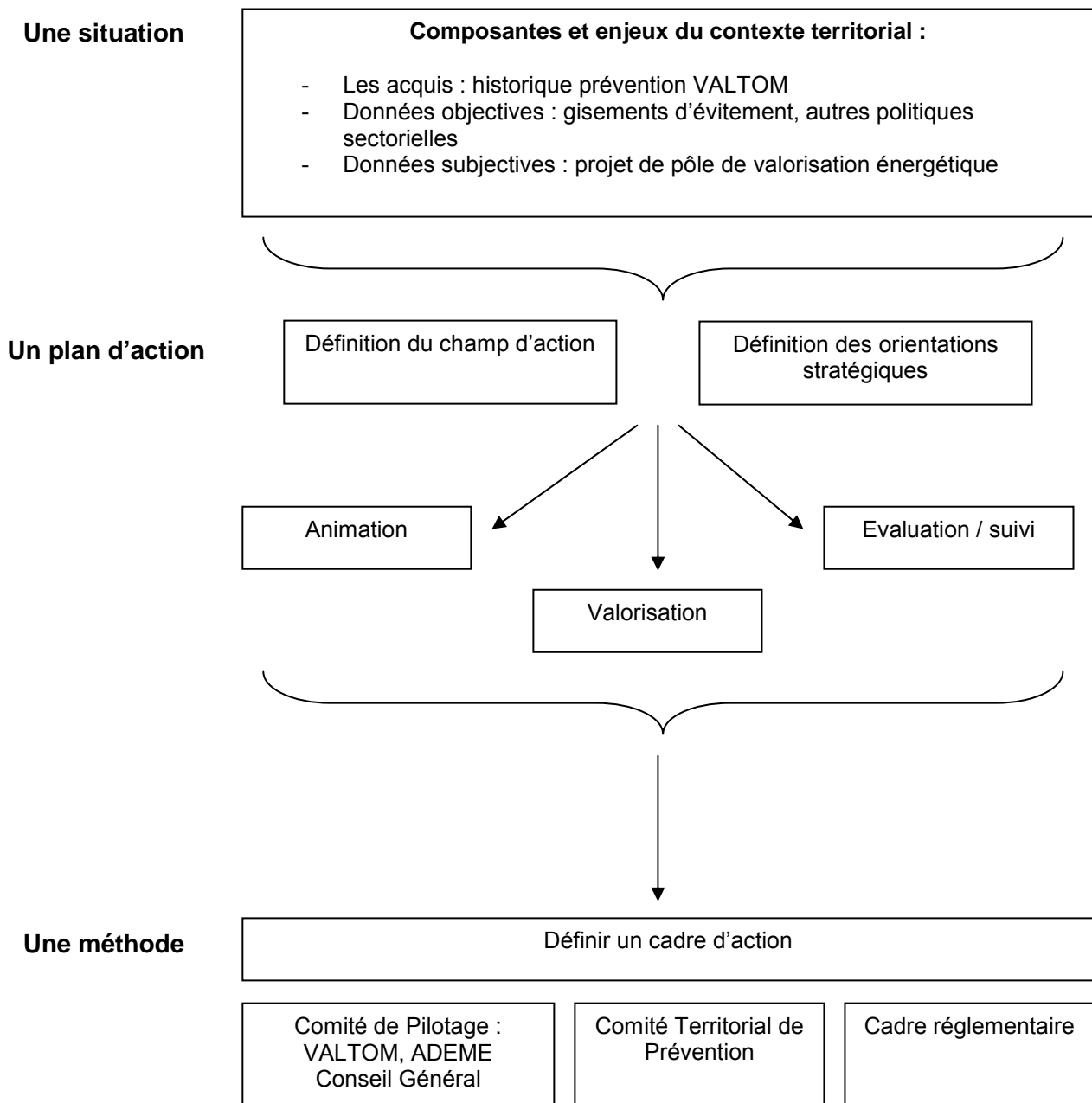
Comme structure au plan d'action, une méthodologie d'action adaptée à la situation doit ressortir du diagnostic. Celle du VALTOM repose sur une démarche empirique visant à démontrer à la fois la nécessité d'agir, la possibilité d'agir et les perspectives de développement des actions.

Pour ce faire, le VALTOM s'est attaché à :

- Engager des actions témoins et expérimentales pour sensibiliser à la prévention.
  - Ex- Opération expérimentale de compostage en pieds d'immeubles.
- Communiquer sur le Programme auprès des élus et du grand public pour renforcer les actions engagées et préparer l'ensemble des acteurs à collaborer à un programme d'actions ambitieux et susciter une appropriation du Programme.
  - Ex- Organisation d'une session d'information et d'échanges à destination des élus ayant pour but d'informer et sensibiliser les élus aux problématiques et enjeux de la prévention, de susciter un engagement des élus en faveur des politiques de prévention et une appropriation du programme territorial de prévention, de développer une culture, un langage et des référentiels communs et de former des relais sur le territoire.
  - Ex- Lancement de l'opération Foyers Témoins.
- Préparer des actions de plus grande envergure.
  - Ex- Création de la plateforme d'échanges et d'information [www.moinsdedechets.com](http://www.moinsdedechets.com), d'une newsletter et d'un forum de discussion.

## 5/ Une organisation :

Schéma d'ensemble :



Outil de notoriété et de sensibilisation, le Programme *Agir pour moins de déchets* a pour ambition d'incarner des messages pertinents, novateurs et exemplaires, véhiculés vers des publics ciblés (Ménages, public jeune (scolaires, extra-scolaires), acteurs socio-économiques et culturels, élus et collectivités) et ce par le biais d'un réseau de partenariats locaux dynamisé et entretenu dans la durée, tout en créant des espaces d'animation, de valorisation ainsi que les conditions d'émulation et de déploiement des actions.

Pour en savoir plus sur le Programme *Agir pour moins de déchets* : [www.moinsdedechets.com](http://www.moinsdedechets.com)

# Conduire un diagnostic du territoire : éléments de méthode

Xavier SOHET

Espace environnement, Chargé de mission,

Rue de Montigny, 29 BE-6000 Charleroi

Tél. : 00 32 (0)71 509 684 - Fax : 00 32 (0)71 509 678 - [xsohet@espace-environnement.be](mailto:xsohet@espace-environnement.be)

## Le diagnostic du territoire, un outil indispensable à la mise en place d'un programme local de prévention des déchets...

### *I. De l'utilité du diagnostic...*

Trop souvent, la mise en place d'actions de prévention des déchets n'est pas basée sur la réalisation d'un état initial lié aux spécificités, forces et faiblesses du territoire concerné. Pour certains, le diagnostic est inutile, consiste en une « perte de temps » pour des élus et techniciens qui « connaissent leur territoire ». Le risque est alors de s'en remettre à des actions « déjà vues » ne correspondant pas, ou mal adaptées, au contexte local, ou encore de négliger certaines pistes potentiellement porteuses.

Pourtant, dans une logique d'efficacité, le diagnostic devrait être considéré :

- comme un outil d'aide à la décision servant à argumenter, valider, prioriser, éventuellement annuler des actions, avec un maximum d'objectivité, et d'adaptation au territoire ciblé,
- comme un outil de travail tenant compte du contexte politique, géographique, social et qui doit être utilisé en permanence par les élus et techniciens.

### *II. Un guide méthodologique pour les plans et programmes locaux de prévention...*

Dans le contexte du dispositif de soutien à la prévention des déchets sur le territoire national, l'ADEME élabore actuellement un guide méthodologique pour l'élaboration des plans et programmes locaux de prévention des déchets. Un chapitre de ce guide sera consacré à la phase de diagnostic.

En vue de répondre au mieux aux attentes des collectivités et Départements en la matière, Espace Environnement, à qui la rédaction du guide a été confiée, a animé les travaux d'un groupe d'experts (\*) issus de différents territoires ayant mené des réflexions plus ou moins avancées sur la problématique du diagnostic du territoire.

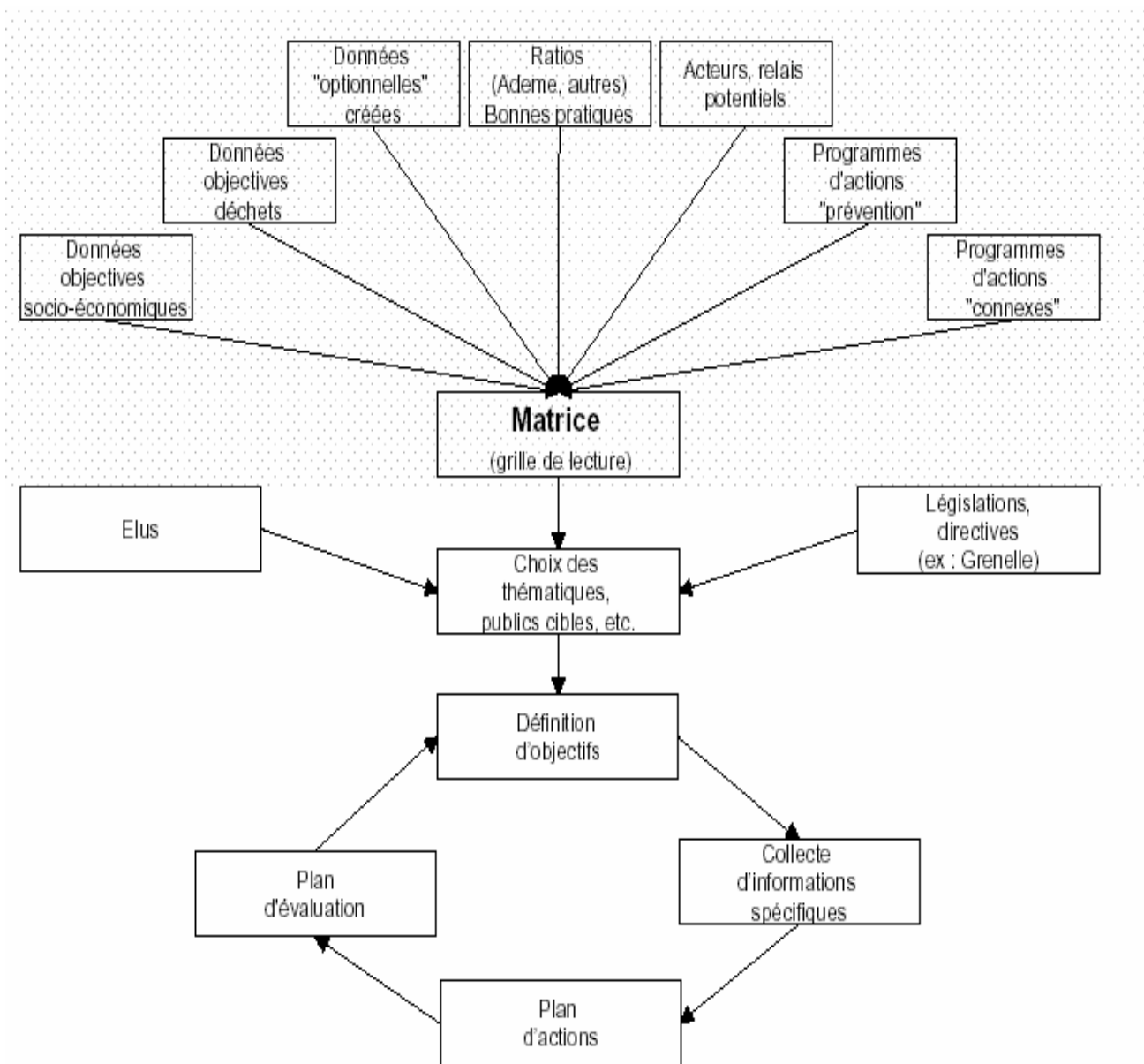
Des questions telles que :

- Quel est l'objectif du diagnostic ? ;
- Quelle est son utilité ? ;
- Quelles informations collecter ? ;
- Où trouver les informations ? ;
- Jusqu'où est-il nécessaire d'aller, à quel prix ? ;
- ...

ont été évoquées par le groupe d'experts.

(\*) : ont participé ou contribué au groupe d'experts : Christine Poixblanc (Communauté de Communes du Centre littoral de Guyane), Lyse Gastaux (Siredom), Sophie Henocq (CA Artois), Nicolas Pouteau (CA Metz Métropole), Pierre-Alexis Barbier (CG76), Jocelyn Perrot (Sitom93), Juliette Garrigue (Valtom 63)

A l'issue des travaux du groupe d'experts, le schéma théorique suivant a été validé :



La partie supérieure du schéma constitue la phase de diagnostic. Elle consiste en la récolte d'un maximum de données objectives permettant une prise de décision, dans des conditions optimales, quant au choix des thématiques à aborder, aux publics spécifiques à cibler etc...

Il s'agira ensuite, dans la partie inférieure du schéma, de définir des objectifs, de décliner ceux-ci en un plan d'action, et de mettre en place le processus d'évaluation. A noter que ce volet de la mise en œuvre du projet de prévention n'a pas été abordé par le groupe d'experts.

De manière systématique, les différentes cases du schéma doivent être comprises comme suit :

- La case « **données objectives socio-économiques** » doit comprendre une série de données simples et faciles à collecter, permettant d'orienter les actions. Ces données permettent en effet de mieux connaître le territoire et d'identifier des thématiques prioritaires. Dans la mesure du possible, il est intéressant de comparer ces données avec les données globales du territoire français afin d'identifier les spécificités de la collectivité ou du département.

→ *Exemples* : le nombre de ménages, la taille moyenne d'un ménage, le revenu moyen par habitant, le pourcentage de ménages disposant d'un jardin, le nombre de commerces, etc.

- La case « **données objectives déchets** » doit permettre de visualiser l'évolution des déchets ménagers et assimilés, au fil du temps. L'objectif est de guider l'action. Au regard des différents flux de déchets identifiés, il est important de lister des actions potentiellement réalisables. Des fiches signalétiques et tableaux simples doivent être proposés. A noter que les participants ont relevé le fait que certaines données sont parfois difficiles à collecter.

→ *Exemples* : la quantité (en kg) de déchets collectés par habitant et par an pour l'ensemble des flux concernés par les actions, le système de gestion des déchets mis en place (taxation, collectes sélectives, déchetterie, etc.)

- La case « **données optionnelles** » comprend une série de données non directement disponibles, mais créées spécialement dans le cadre du programme de prévention afin de « donner du contexte ». Par exemple, pour évaluer le potentiel de réduction des déchets, une dynamique « familles témoins » peut être mise en place. Il est également possible de mieux connaître les attitudes et attentes des citoyens en matière de prévention en réalisant un sondage d'opinion (« mesure 0 »). Les tendances ainsi observées permettent également d'identifier des thématiques prioritaires et/ou de fixer des objectifs quantitatifs (cf. réflexion sur les indicateurs). Le coût de ce type de démarche n'est évidemment pas à négliger !

→ *Exemples* : les résultats de gestes de prévention adoptés par des familles témoins peuvent par exemple montrer qu'un ménage apposant un autocollant « Stop-Pub » sur sa boîte aux lettres évite environ 40 kg de déchets papier. De même, les résultats d'un sondage peuvent indiquer des tendances (ex : 25% de la population déclare boire de l'eau du robinet).

- La case « **ratios ADEME, autres...** » comprend une série de données à vocation nationale ou internationale destinées à mettre le travail local en perspective, à permettre le benchmarking (ex : chiffres nationaux sur les quantités de déchets produites, chiffres sur la consommation d'eau du robinet, potentiel d'évitement par flux de déchets,...).

→ *Exemples* : un français moyen produit actuellement 360 kg de déchets<sup>24</sup>, 54 % la consomment déclarent boire de l'eau du robinet plusieurs fois par jour<sup>25</sup>. Les résultats d'autres opérations familles témoins peuvent également être utilisés.

- La case « **acteurs relais** » doit contenir un tableau avec les entrées suivantes :
  - Domaine d'intervention de l'acteur (social, culturel,...) ;
  - Nom du partenaire potentiel ;
  - Mode de recherche (comment récolter les données ?) ;
  - Exemples de partenariats à réaliser.

Les acteurs « internes » aux collectivités ne doivent pas être oubliés car ils seront également mobilisés, comme leviers à l'action, ou cibles spécifiques.

→ *Exemples* : les commerçants, les écoles, les CCAS, etc.

- La case « **programme d'actions prévention** » contient les actions passées et en cours en matière de prévention, sur le territoire concerné. Elle est à compléter au fil du temps. Il s'agit, dans ce cas, de poursuivre, et d'améliorer les actions déjà en cours, et de les intégrer au sein d'un programme d'actions plus global. Des fiches signalétiques doivent être utilisées.

→ *Exemples* : une campagne de sensibilisation à la consommation durable (réduction des emballages) a été réalisée en 2002, avec la participation des grandes surfaces présentes sur le territoire de la collectivité, une démarche de Eco-Team...

---

<sup>24</sup> [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

<sup>25</sup> [www.vedura.fr](http://www.vedura.fr)

- La case « **programmes d'actions connexes** » doit permettre de faire des liens avec d'autres politiques (Agenda 21, politique de développement durable, plan climat, gestion différenciée des espaces publics, santé et alimentation, plans sociaux,...).

→ *Exemples* : une campagne de promotion de l'eau du robinet a été réalisée par le distributeur d'eau, un plan climat est mis en place au sein de la collectivité, etc.

La case « **matrice, grille de lecture** » est le lieu de rassemblement de toutes les informations collectées. Il s'agit d'une aide à la décision, permettant aux élus de mettre en place des priorités. Les participants ont jugé opportun de présenter la situation sous 2 formes :

- Une grille « Atouts-Faiblesses » du territoire en matière de prévention des déchets ;
- Une grille « Flux de déchets - Cibles - Relais sur territoire - Caractère symbolique ou non de l'action ».

L'étape « **matrice** » doit permettre de choisir des thématiques de travail, des cibles,... Il s'agira ensuite de définir des objectifs et de mettre en place le dispositif d'évaluation.

Outre ces différentes rubriques, le guide proposera une série d'exemples concrets, de bonnes pratiques, d'outils pratiques (de collecte des données, par exemple), ainsi qu'un argumentaire en faveur de la réalisation d'un diagnostic.

# Les indicateurs de changement de comportement

**Laurent SALAÜN**

**Conseil Général de Gironde**, Chargé de mission Prévention,  
Esplanade Charles de Gaulle – 33074 Bordeaux CEDEX  
Tél. : 05.56.99.54.56 - Fax : 05.56.99.67.50 - [l.salaun@cg33.fr](mailto:l.salaun@cg33.fr)

En 2004, le Conseil Général de la Gironde s'est lancé, avant même d'avoir reçu la compétence obligatoire de planification de la gestion des déchets, dans une large concertation avec les professionnels, les structures à compétence déchets, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, les représentants de l'Etat, les Chambres Consulaires et l'ensemble des Girondins.

Cette concertation a permis d'élaborer le Livre Blanc de la Gestion des déchets qui a synthétisé les différents échanges et les pistes d'amélioration privilégiées par la plupart des participants.

La Prévention des déchets est ressortie de la concertation comme un axe majeur, tant sur la partie quantitative (moins de déchets) que sur la partie qualitative (moins de déchets toxiques).

Ce Livre Blanc a par la suite servi de base à la réflexion sur la révision du Plan Départemental de Gestion des Déchets ménagers et Assimilés et à la création d'un Plan de Prévention.

Le Plan de Prévention a été validé dès 2006 par la commission Consultative du Plan puis a été annexé au Plan Départemental qui a été approuvé en octobre 2007.

Ce Plan de Prévention présente un programme d'actions 2006-2016 et propose une batterie d'indicateurs visant à évaluer au mieux les actions menées sur le Département.

Un des objectifs majeurs de la Prévention est le changement de comportement. Il est difficile à évaluer puisque la sensibilisation à ces gestes éco-citoyens est menée par de nombreux acteurs (locaux et nationaux) et trouve des explications multi-factorielles.

Même si nous ne pouvons pas forcément lier un changement de comportement avec une action précise menée par l'institution ou un partenaire, son évaluation est riche de sens.

Cette évaluation, a deux objectifs principaux :

- Tenter de mesurer les évolutions liées aux actions de prévention,
- Vérifier si une action est bien menée et s'il y a des améliorations possibles à apporter pour augmenter son impact.

Toute cette réflexion s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en lien avec les politiques de Développement Durable du Département.

## **1. Mesurer les évolutions**

Toutes les actions d'un Plan de Prévention ne sont pas être suivies uniquement en terme de tonnages et de manière comptable.

A cette fin, le Conseil Général a lancé deux études d'opinion à deux ans d'intervalle, afin de suivre le changement de comportement des Girondins.

Bien sûr certains de ces chiffres sont à prendre tels quels avec prudence, puisqu' en matière environnementale, certaines personnes exagèrent la réalité. Aussi, c'est l'évolution de ces chiffres dans le temps qui est la plus parlante.



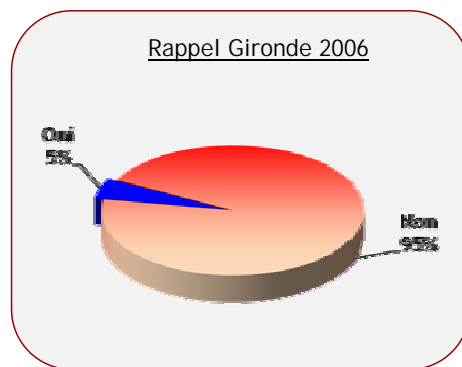
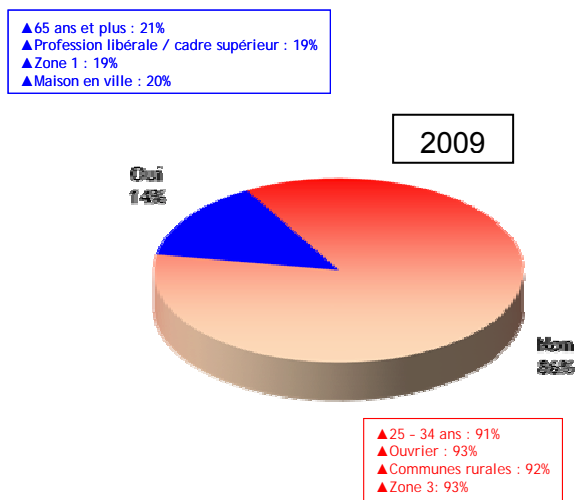
Ces études ont porté sur un échantillon d'environ 1000 personnes, représentatif de la population de la Gironde âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par bassin géographique et catégorie d'agglomération.

Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.

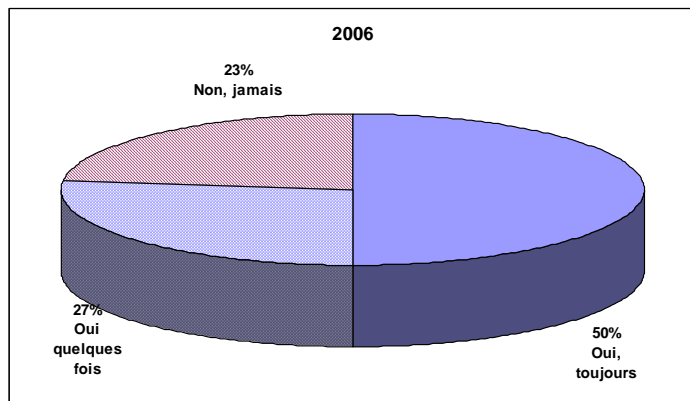
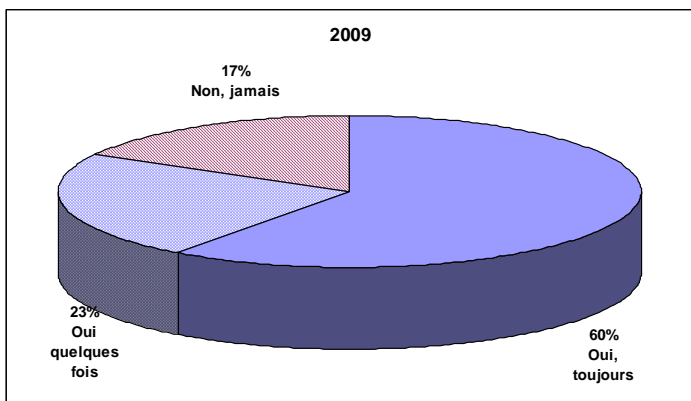
**Pour illustrer les enseignements d'une telle étude nous pouvons prendre les questions sur le Stop Pub et sur l'eau du robinet.**

Tout d'abord, pour la limitation des imprimés non sollicités, la question était : « Avez-vous collé l'autocollant « Stop pub sauf journaux des collectivités locales » sur votre boîte aux lettres ? » (cela intègre les étiquettes faites par les usagers)



Nous avons pu constater une amélioration de la situation puisque le nombre de personnes ayant apposé un tel autocollant est passé de 5% à 14%.

Puis, la question sur l'eau du robinet était : « Dans la vie quotidienne buvez-vous plutôt l'eau du robinet que celle en bouteille ? »



Nous pouvons constater une augmentation de 10 points des personnes consommant systématiquement de l'eau du robinet et de 4 points pour les consommateurs occasionnels. Cette évolution est typiquement liée à de nombreux facteurs : baisse du pouvoir d'achat, meilleure communication sur la qualité de l'eau du robinet, campagne de communication sur la prévention des déchets en Gironde, plus grande conscience environnementale du grand public... Cependant, l'étude d'opinion nous permet de suivre globalement son évolution et de hiérarchiser les actions avec les plus grandes marges de progression.

L'ensemble des indicateurs venant des études d'opinion est intégré au tableur global de suivi des actions de prévention et est toujours mis en parallèle d'indicateurs traditionnels. En effet, les données de l'étude d'opinion sont intéressantes mais elles doivent être vues comme un complément au suivi rigoureux des indicateurs « classiques » d'un plan.

Nous pouvons illustrer avec le compostage, un suivi est réalisé par le Département au niveau de chaque structure à compétence déchets : sur le nombre de composteur distribués et sur les guides composteurs formés par zone.

Ces données sont nécessairement complétées par celles de l'étude car il est difficile de connaître la proportion de personnes compostant. En effet, les particuliers peuvent composter avec un composteur acheté dans le commerce, avec le composteur de la collectivité, avec un composteur fabriqué par leurs propres moyens, mais aussi avoir le composteur de la collectivité et ne pas composter.

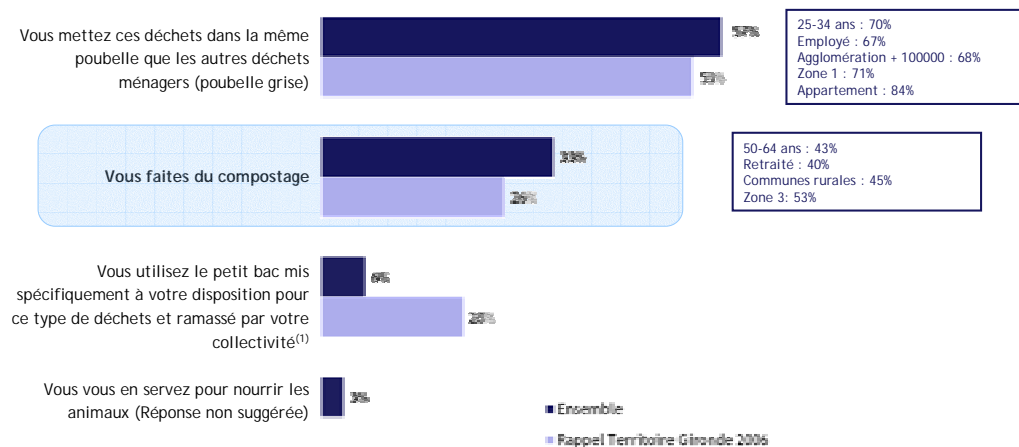
Exemple de tableur de suivi intégré au plan départemental :

1.	Code : P-CIB (Prévention – Compostage Individuel des Biodéchets)	Modalités	Sources	Etat Initial 2004	Etat actuel	Etat 2007	Objectif fin 2009	Objectif 2016
P-CIB 1	Nombre de composteurs distribués	Les Collectivités suivent le nombre de composteurs distribués	Collectivités	1 500	40 504	30 870	45 000	173 950
P-CIB 2	Tonnage estimé composté	[(P-CIB 1)*(nbre de pers par ménage)*(60 kg)]/1000	INSEE, Conseil Général et Collectivités	207	5 590	4 260	-	19 762
P-CIB 3	Part des sondés compostant	Résultats des études d'opinions	Conseil Général	-	33%	26%	à définir par le Groupe Prévention	à définir par le Groupe Prévention
P-CIB 4	Coût global de l'opération		Conseil Général et Collectivités		1 614 235	1 214 075	-	-

Complété par les données de l'étude :

### Un habitant sur trois pratique le compostage

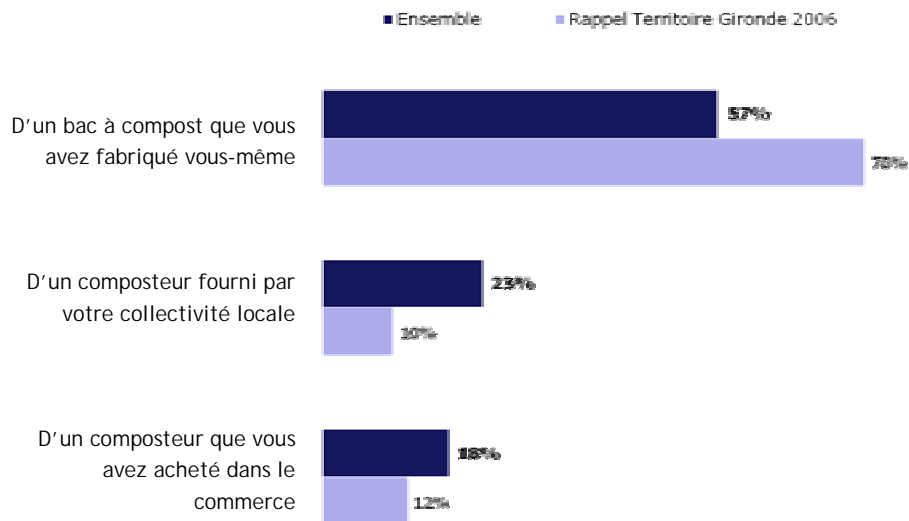
**Question :** Que faites-vous des déchets fermentescibles tels que les petits déchets verts, déchets de cuisine (reste de repas, épluchures) ?



(1) En 2006, le libellé exact était : « Vous utilisez le service de ramassage de votre collectivité dédié à ce type de déchets »

## Le recours au composteur plus fréquent

Question : Réalisez-vous votre compost au moyen ... ?

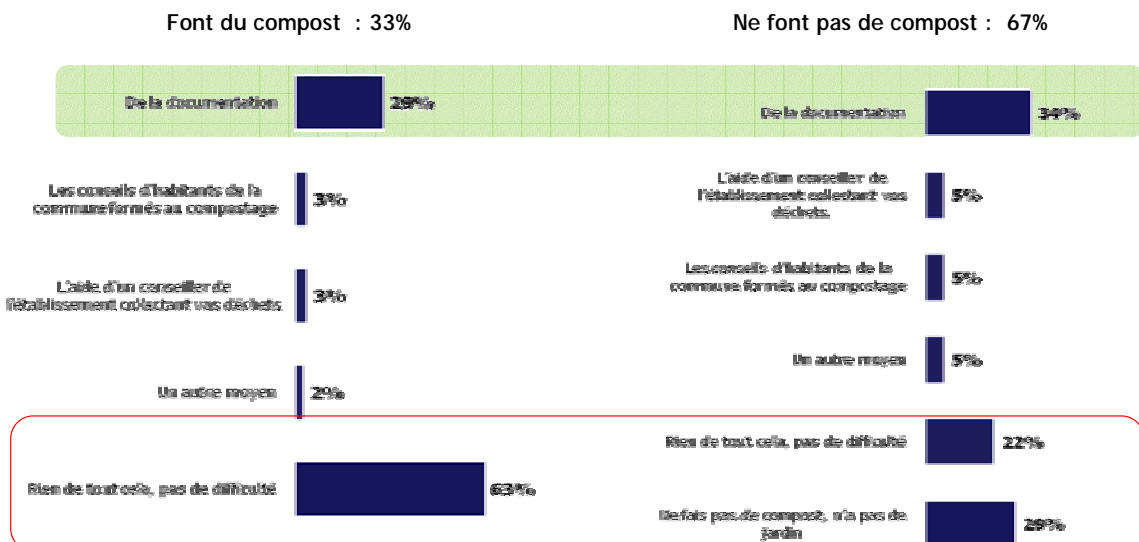


Base : personne déclarant faire du compost, soit 33% de l'échantillon.

13

## Davantage de documentation plébiscitée pour la réalisation du compost

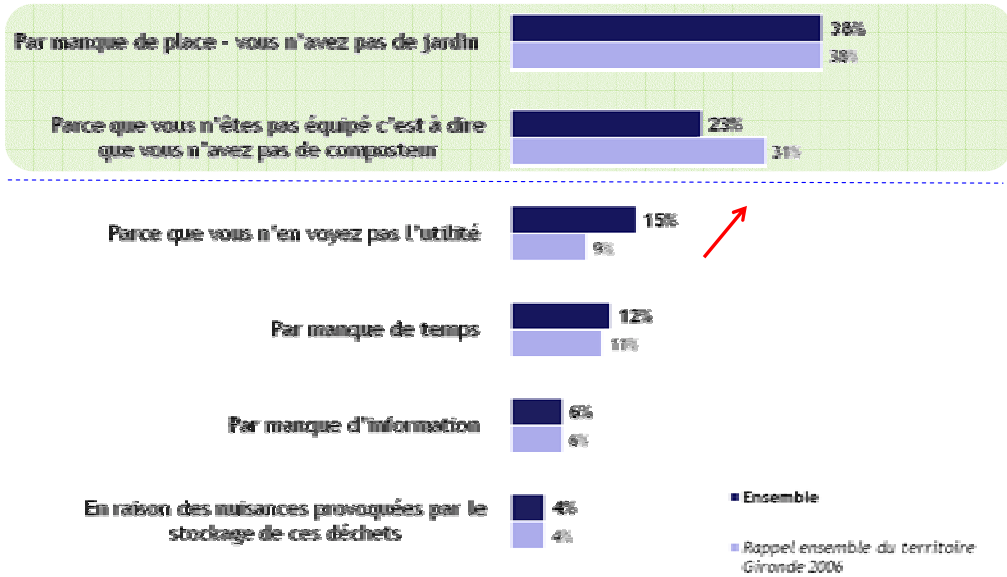
Question : Quel moyen parmi les suivants serait selon vous le plus utile pour vous aider à réaliser votre compost ?



15

## Le manque d'information apparaît néanmoins comme un frein d'ordre secondaire

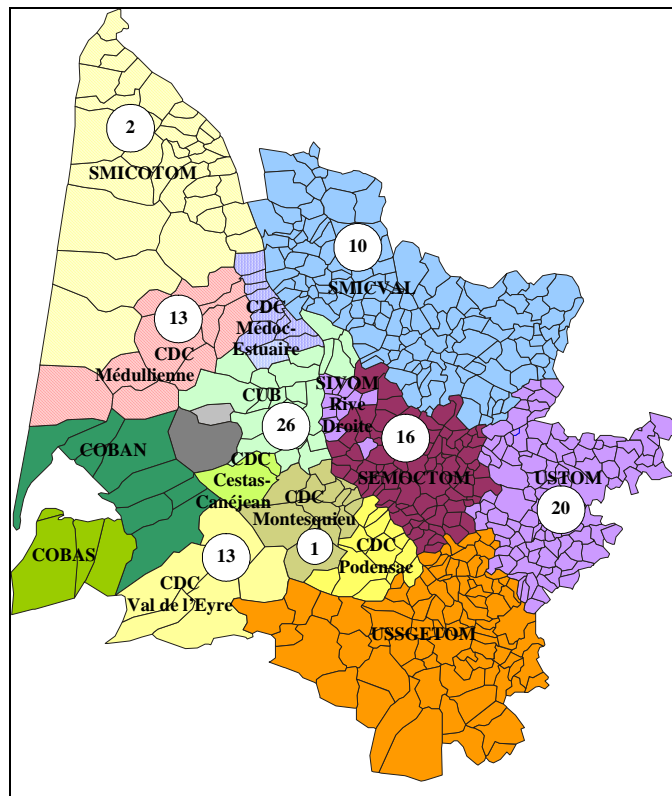
Question : Pour quelle raison principale ne faites-vous pas de compost ?



Base : personne déclarant ne pas faire de compost, soit 67% de l'échantillon.

16

Le suivi par zones des guides composteurs est analysé au vu des besoins identifiés par l'étude et de la distribution de composteurs :



Nombre de guides composteurs formés au 13/03/09



Sur cet exemple du compostage, nous pouvons bien voir l'intérêt de coordonner ces deux suivis, qui permettent de s'adapter au mieux aux besoins des usagers et d'atteindre ainsi les objectifs fixés par le Plan.

## **2. Recadrer une action par rapport à l'étude d'opinion**

Outre le suivi même des changements de comportements, l'étude est un outil précieux pour faire vivre le plan d'action et l'adapter au mieux aux attentes et aux besoins du territoire.

Ainsi, dès la première étude nous avons pu déterminer un clivage entre les 18-35 ans et leurs aînés. En effet, les 18-35 ans pratiquent moins de gestes limitant la production de déchets que le reste de la population.

Le Groupe Prévention, qui suit le Plan, a logiquement demandé à ce que la campagne 2008 de communication sur la prévention soit grand public mais avec un focus sur les 18-35 ans, afin de limiter cet écart générationnel.

Ainsi, la Campagne Les Ecomatismes lancée par le Conseil Général à l'occasion de la Semaine Nationale de Réduction des Déchets a été orientée sur cette tranche d'âge.

Elle a respectée sa cible puisqu'elle a été primée par CAP' COM. La récompense reçue par le Conseil Général est le prix "Spécial Jeunes", décerné en partenariat avec l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes). Le jury était ainsi composé de jeunes de 15 à 20 ans engagés dans des Conseils (municipaux, généraux, etc.).

Depuis le lancement de la campagne nous pouvons d'ailleurs noter des phénomènes de rattrapage entre 2006 et 2009. En effet, les 18-35 ans sont toujours en décalage avec leurs aînés, cependant nous pouvons remarquer que l'écart s'amenuise sur certaines actions : par exemple en 2006, 11% des 18-35 ans privilégiaient les éco-recharges contre 27% des plus de 35 ans. En 2009, une nouvelle tendance s'annonce : les 18-35 ans sont désormais 20% à privilégier les éco-recharges (+ 9points) et les plus de 35 ans restent stables avec 28% (+ 1 point).

Cet exemple, montre bien l'intérêt de s'interroger sur les actions mais aussi sur les cibles. L'étude d'opinion apparaît donc ici comme nourrissant les indicateurs de changements de comportements, mais également comme un outil stratégique important pour la politique prévention.

### **Perspectives :**

Suite au dernier sondage, le Groupe Prévention de la commission Consultative s'est réuni et a décidé de repenser les actions du Plan de Prévention à la lumière des enseignements apportés par l'étude et de lancer une étude sur les modes opératoires, afin d'optimiser la Prévention sur le territoire girondin.

Pour en savoir plus sur la prévention des déchets en Gironde, ainsi que sur la campagne des Ecomatismes :

- Site du Conseil Général (rubrique Environnement puis déchets) : [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)
- Site des Ecomatismes : [www.lesecomatismes.com](http://www.lesecomatismes.com)

*Pour toute utilisation des données présentées dans le document, merci de contacter le Conseil Général de la Gironde.*

# Plan de prévention des déchets des Landes : du montage de projet aux premiers résultats

**Marie CAUS**

**Conseil général des Landes, Direction de l'Agriculture et de l'Espace rural**

23 Rue Victor Hugo – 40 025 Mont de Marsan

Tél. : 05.58.05.41.09 - Fax : 05.58.05.41.88 - [marie.caus@cg40.fr](mailto:marie.caus@cg40.fr)

## **1. Contexte et gestion du plan de prévention des déchets des Landes**

### **1.1. Contexte**

Fin 2004, dans le cadre de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), la commission du plan propose la mise en œuvre d'un volet prévention fort et prépondérant. Un groupe de travail est créé sur ce thème qui élabore dans le cadre d'une concertation élargie un plan décliné en dix actions, doté d'un tableau de bord et de premiers objectifs chiffrés pour la période 2005 / 2008.

Le PDEDMA des Landes est approuvé avec, en annexe, son plan de prévention des déchets en avril 2005

### **1.2. Gestion du plan de prévention des déchets**

Pour parvenir à mettre en place le plan de prévention des déchets des Landes et atteindre les objectifs fixés, une chargée de mission est embauchée dès juillet 2005. Un budget propre est alloué à ce programme, qui fluctue de 1,3 à 2,2 € par habitant selon les années. Il comprend tant les dépenses liées aux charges de personnel que les subventions pour la distribution de composteurs, les études réalisées ou encore la communication (affichage, radio, édition de guides,...).

Les actions réalisées sont menées en concertation avec différents acteurs de la prévention des déchets : collectivités ayant la compétence « déchets », chambres consulaires, services de l'Etat, associations de protection de l'environnement et de consommateurs,... Ces échanges et suivis sont animés au sein d'une commission Prévention des déchets (structure émanant de la commission du PDEDMA), ainsi qu'à travers des groupes de travail thématiques (compostage, consommation responsable...).

Un site Internet dédié à ce plan est créé ([www.preventiondechets40.net](http://www.preventiondechets40.net)). Il permet de présenter l'avancée du Plan et de mettre à disposition du public divers documents téléchargeables.

## **2. Les 10 actions du Plan et leurs indicateurs**

### **2.1. Compostage domestique**

Les collectivités ayant la compétence de collecte des déchets mettent à la disposition des landais des composteurs gratuits. Leur achat est subventionné par le Conseil général (40% s'il est constitué d'un matériau dérivé d'une ressource renouvelable – 20%, dans les autres cas) et l'ADEME (30%).

En parallèle un guide du compostage et du jardin au naturel est édité en 2006. Il est diffusé dans toutes les mairies du département.

La promotion de cette pratique fait l'objet de campagnes de communication annuelles (affichages, radio, insertions presse). Au cours de ces périodes, le guide du compostage est mis à la disposition du public dans les jardinerie et pépinières du département.

En 2008, une formation gratuite à la technique du compostage est proposée aux landais (publicité dans la presse locale).

L'indicateur de suivi de cette action est le % de foyers disposant d'un jardin et équipé en composteur.

Ménages dotés de composteurs	Fin 2004	Fin 2005	Fin 2006	Fin 2007	Fin 2008	Objectif pour 2008
	6,7%	12,0%	15,8%	22,0%	26,5%	25%

## 2.2. Non à la Pub !

Cette action est mise en place avec l'édition d'un autocollant « Non à la pub ! » spécifique aux Landes.

Distribué dans toutes les mairies du département et divers lieux publics (bibliothèques, centres médico-sociaux,...), il est également diffusé ponctuellement dans les offices de tourisme, les boulangeries (2006 et 2008).

En juin 2008, il est distribué avec le magazine du Conseil général (170 000 exemplaires).

Depuis 2006, un formulaire en ligne sur le site Internet ([www.preventiondechets40.net](http://www.preventiondechets40.net)) permet également de se le procurer.

L'indicateur de suivi de cette action est le pourcentage (comptage annuel) de ménages ayant apposé un autocollant "Non à la pub" sur leur boîte aux lettres. Les résultats sont les suivants :

Ménages ayant apposé un autocollant "Non à la pub" sur leur boîte aux lettres	2006	2007	2008	Objectif pour 2008
	8,1%	9,4%	13,5%	10%

## 2.3. Limitation des sacs de caisse jetables plastique

Dès 2005, des réunions sont menées avec les directeurs des Grandes et Moyennes Surfaces Alimentaires (GMSA) du département pour leur présenter le plan de prévention des déchets et son action pour limiter les sacs de caisse jetables plastique. Il est alors été décidé d'un commun accord de rédiger une Charte autour de cette action et de définir une date commune, le 1<sup>er</sup> novembre 2005, à partir de laquelle les signataires s'engagent à ne plus distribuer ce type de sacs.

En 2007 et en 2008, un travail est mené avec les associations de commerçants sur ce même thème. Il n'a pas réellement abouti au vu de la disparité des besoins (taille et quantité de sacs, budget,...) et des contraintes de chacun (sacs franchisés,...).

L'indicateur de suivi de cette action était le nombre de personnes signataires de la charte. Il est rapidement devenu désuet avec la généralisation au niveau national de la suppression des sacs jetables dans les GMS.

## 2.4. Consommation responsable

Un guide sur la consommation responsable est édité en 2006. Il est structuré autour de 4 thèmes : j'achète seulement ce dont j'ai besoin, j'opte pour le durable plutôt que le jetable, je fais la chasse aux emballages inutiles, je limite mon impact sur l'environnement.

Ce guide, initialement distribué dans toutes les mairies du département et autres lieux publics, est relayé par des campagnes de communication annuelles (2006, 2007, 2008).

Des animations en supermarchés (tenues de stand) sont réalisées par des associations en 2007 et 2008.



L'indicateur de suivi de cette action est le nombre de guides distribués. Cette action étant difficile à évaluer, il n'y a pas eu d'objectifs fixés en 2005.

	2005	2006	2007	2008
Nombre de guides distribués	23 305	57 270	1 666	4 649
Nombre de téléchargements du guide	-	18	249	268

## 2.5. Exemplarité du Conseil général des Landes

L'exemplarité de la structure porteuse du plan de prévention des déchets est une action importante de ce plan. Il paraît en effet difficile de demander aux habitants, industriels, commerçants et autres administrations de faire des efforts pour réduire leurs déchets si le Conseil général des Landes ne s'attèle pas lui-même à la tâche.

En 2006, un état des lieux succinct de la gestion des déchets au sein des services du Conseil général est réalisé. Des actions sont mises en place en interne. La priorité portait sur la gestion des déchets dangereux, puis sur des opportunités qui se sont présentées (services demandeurs, appel à projet régional,...).

Un travail est réalisé en interne sur les achats éco-responsables dès 2005 avec l'organisation de formations sur ce thème en partenariat avec l'ADEME. La mise en pratique de ces formations a été renforcée par la participation à un appel à candidature de la Région Aquitaine. Plus d'une trentaine de marchés du Conseil général des Landes a intégré (de façon plus ou moins aboutie) des critères ou des prescriptions environnementales.

Dès 2006, la mise en place du tri du papier au sein de l'hôtel du département permet de sensibiliser à la consommation de papier avec la proposition de gestes de réduction (impression recto-verso, utilisation des courriels, outils de suivi des modifications de Word,...).

L'uniformisation de la gestion des DASRI dans les Centres Médicaux (2007 - 2009) est initiée.

Le service imprimerie du Conseil général des Landes a également engagé une démarche de gestion rigoureuse de ses déchets. Un dossier de demande d'obtention de la charte Imprim'vert est déposé et en cours d'instruction.

**L'une des missions des départements est la gestion, l'exploitation et l'entretien des routes départementales. En 2007, cette activité se développe particulièrement du fait du transfert de compétence relatif à la gestion d'une partie du réseau routier national, devenu départemental. Les moyens humains et matériels de l'Etat afférents sont alors intégrés au Conseil général. Il ressort alors la nécessité d'élaborer un plan de gestion des déchets des routes (2008 - 2009), tant du point de vue de leur nature qu'au regard de la quantité de déchets actuellement stockée et non évacuée.**

L'activité culturelle du département est également prise en compte. Un travail sur des éco-festivals est mené en collaboration avec la direction de la culture (2007-2008).

Il n'y a pas d'indicateur de suivi de cette action. Un tableau de bord interne sera établi en 2009.

## 2.6. Exemplarité des administrations et des collectivités

Des formations aux achats éco-responsables sont organisées en partenariat avec l'ADEME (2005, 2006, 2007).

Cette action a été peu développée. Elle était en attente des résultats des opérations menées dans le cadre de l'exemplarité du Conseil général des Landes.

L'indicateur de suivi en est le nombre de personnes ayant suivi une formation.

	2005	2006	2007
Nombre de participants	8	11	8

## 2.7. Eco-conception

Cette action est intégralement menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes. Elle l'a initiée en 2005 par la réalisation de formations et matinées de sensibilisation.

Elle est renforcée en 2008 par le développement de diagnostics éco-conception auprès d'une dizaine d'entreprises landaises. En parallèle, la CCIL apporte son soutien à un projet de labellisation (éco-label européen) d'un camping.

L'indicateur de suivi de cette action est le nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'éco-conception et le nombre d'entreprises ayant participé à une formation ou information.

	2005	2006	2007	2008
Entreprises ayant participé à une formation	34	0	0	0
Entreprises engagées dans une démarche	0	0	4	2

## 2.8. Séparation des déchets dangereux

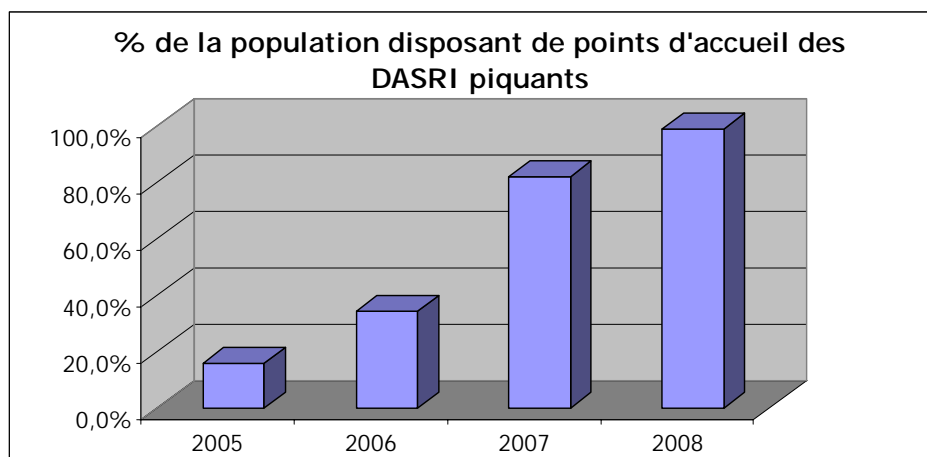
L'une des premières actions pour améliorer la séparation des déchets dangereux de la poubelle domestique mise en œuvre par les collectivités compétente en collecte des déchets, est le développement de l'accueil des Déchets Ménagers Spéciaux en déchèteries.

Par la suite, ces mêmes collectivités ont mis à disposition des usagers des boîtes à aiguilles pour les DASRI.

En parallèle, le Conseil général édite un guide sur les déchets dangereux à la maison. Réalisé sous forme d'illustrations, il reprend plusieurs pièces de la maison où sont identifiés les déchets dangereux dont les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Des alternatives aux produits dangereux sont également présentées. Ce guide est distribué dans tous les foyers landais via le magazine départemental. Il est également disponible en déchèteries.

Les indicateurs de suivi de cette action sont les suivants :

Année	2005	2006	2007	2008
Nombre total de déchèteries dans les Landes	77	76	74	75
Nombre de déchèterie accueillant les DMS	55	62	65	67
	71,4%	81,0%	88,0%	90,0%
Nombre de déchèterie ayant un gardien formé pour l'accueil des DMS	35	43	51	58
	45,5%	69,0%	78,0%	86,0%



## 2.9. Réutilisation et réparation

Pour promouvoir la réutilisation et la réparation dans le département, une charte des acteurs de la réutilisation et de la réparation est proposée aux acteurs de ce secteur, la liste des signataires étant mise en ligne sur le site Internet. Au vu du nombre d'acteurs présents dans le département et du nombre de signataires, cette charte a été abandonnée. Par la suite, la liste de l'ensemble des acteurs de la réparation et de la réutilisation du département a été mis en ligne sur le site Internet.

En parallèle, un bilan est mené en 2007 sur les structures d'insertion intervenant dans le domaine du réemploi, présentes dans le département. Ce bilan a été suivi de journées d'information sur ce thème. Une deuxième étude sera réalisée cette année. Elle portera sur la possibilité de favoriser le développement de deux de ces structures existantes.

L'indicateur initial de cette action était le nombre de signataires de la charte. Il a été abandonné. En parallèle, l'évaluation des tonnages de produits collectés (et donc de déchets évités) par les structures du réemploi a été suivi.

Nom de la structure	2006		2008	
	Collecte (Tonnes)	% réemploi	Collecte (Tonnes)	% réemploi
Emmaüs	3100	77%	5 500	86%
Landes Partage	800	63%	800	42%
Voisinage	600	67%	630	68%
ESAT Espérance	1200	75%	1200	81%
FIL	220	9%	420	50%
Somme des structures	5 920	71%	8 520	78%

## 2.10. Education à l'environnement

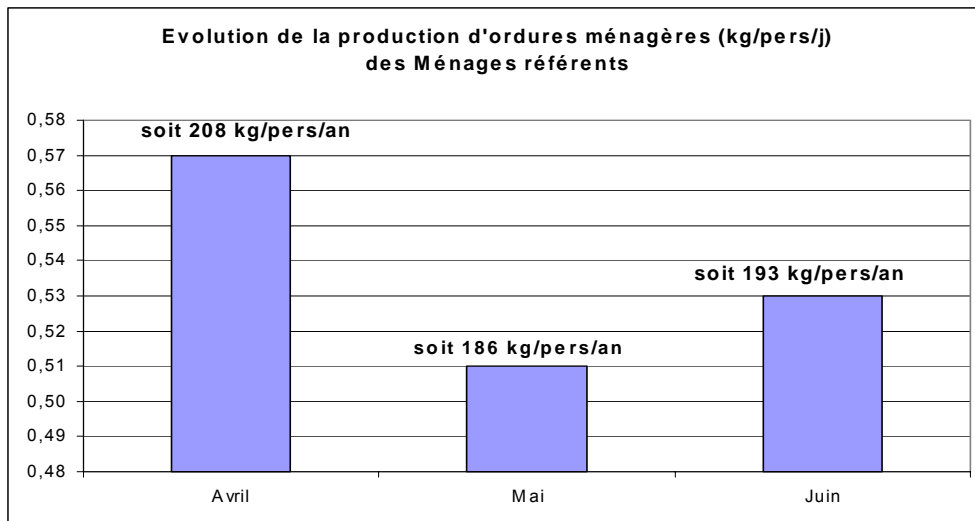
Durant trois années des concours de collégiens sont organisés sur le thème de la prévention des déchets (2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008). Le 1<sup>er</sup> de ces concours a pour objectif l'élaboration d'un outil de communication numérique sur le thème de la réduction des déchets. Le concours suivant se déroule sur deux ans. La 1<sup>ère</sup> année les équipes réalisent un bilan de la gestion des déchets de leur établissement et proposent un plan de prévention des déchets. La deuxième année est consacrée à sa mise en place.

En 2006 et en 2007, des opérations « tests » avec des ménages référents sont menées. La première année a pour objectif d'évaluer la facilité de réalisation des gestes de la prévention. L'année suivante les ménages pèsent leurs déchets.

Un travail est également mené avec le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement du département. Une journée de formation organisée par l'ADEME leur a été proposée (2006).

La construction d'un outil pédagogique (exposition itinérante et ateliers ludiques) est également en cours, la partie création débutée en 2007 (définition du besoin, réalisation du cahier des charges,...) s'étant achevée début 2009.

Il n'y a pas d'indicateur de suivi défini pour cette action. Toutefois le graphique ci-après présente quelques résultats de la dernière opération menée avec des ménages référents et en montre tout l'intérêt: « réduire ses déchets en vrai, c'est possible ! »



### **3. Le tableau de bord du Plan de prévention des déchets des Landes**

Lors de l'élaboration du plan de prévention des déchets des Landes un tableau de bord a été défini.

*Vous le trouverez ci-après.*

Ce tableau de bord réalisé avec des objectifs pour 2008 est en cours de révision. En effet, le plan de prévention des déchets a évolué et certains indicateurs sont devenus désuets.

Cette première phase du plan de prévention des déchets (2005-2008) a été très opérationnelle. Un état des lieux du réseau d'acteurs ayant participé aux actions du plan au cours de ces 3 dernières années est en cours. Un objectif pour les années à venir consistera à dynamiser ce réseau qui n'existe à ce jour que de façon informelle, tout en poursuivant la sensibilisation des citoyens au travers des campagnes de communication et des actions déjà engagées.

**TABLEAU DE BORD DU PROGRAMME DE PREVENTION DU DEPARTEMENT DES LANDES**

<b>Réduire les quantités et la nocivité des déchets</b>									
		<b>8 indicateurs</b>		<b>Fin 2004</b>	<b>Fin 2005</b>	<b>Fin 2006</b>	<b>Fin 2007</b>	<b>Fin 2008</b>	<b>Objectif 2008</b>
<b>Sensibiliser</b>	1	Nbre de visites sur le site Internet	Nbr/an	-	1 400	4 200	7676	20816	
	2	Ménage connaissant au moins un geste de prévention (enquête)	%	-	48%	-		Enquête en cours	90%
<b>Réduire à la source</b>	3	GMS alimentaires ou non ne distribuant plus de sacs de caisse jetables (signataires de la Charte)	%	-	23%	25%		95% ?	90%
	4	Ménage ayant apposé un auto collant "non à la pub" sur sa boîte au lettres	%	-	-	8,1%	9,4%	13,5%	10%
<b>Eco consommer</b>	5	Commerçants signataires de la charte	%	-	0%	0,3%	Indicateur non suivi		50%
<b>Réutiliser/ Réemployer</b>	6	Acteurs départementaux signataires de la Charte de la réutilisation	%	-	-	22%	Indicateur non suivi		50%
	7	Ménages dotés de composteurs	%	6,7%	12,0%	15,8%	22,0%	26,5%	25%
<b>Réduire la nocivité des déchets</b>	8	Population disposant d'un dispositif de proximité pour la collecte des DMS	%	-	71%	81%	88%	90%	100%

<b>Bien gérer les déchets restants</b>									
		<b>4 indicateurs</b>		<b>Fin 2004</b>	<b>Fin 2005</b>	<b>Fin 2006</b>	<b>Fin 2007</b>	<b>Fin 2008</b>	<b>Objectif 2008</b>
<b>Recycler</b>	9	Collectes sélectives PAP et AV	Kg/hab	61	62	63	65		72 kg/hab
	10	Encombrants et Déchets verts (DV) valorisés	Kg/hab	207	214	227	282		à préciser
<b>Traiter les résiduels</b>	11	Déchets ménagers résiduels	Kg/hab	476	468	447	409		à préciser
<b>Maîtriser le flux total</b>	12	Déchets ménagers totaux	Kg/hab	745	743	738	755		à préciser
	12 (b)	Déchets ménagers totaux hors DV	Kg/hab	582	576	563	538		
<b>Financer la prévention</b>									
		<b>1 indicateurs</b>		<b>Fin 2004</b>	<b>Fin 2005</b>	<b>Fin 2006</b>	<b>Fin 2007</b>	<b>Fin 2008</b>	
	13	Budget annuel dans le programme de prévention	€/hab	0,5	2,2	1,3	2,2	1,3	

# Indicateurs d'actions et fiches de suivi

**Van-Binh MOHAMED ABDEL NGUYEN**

**Mairie de Paris – Direction de la Propreté et de l'Eau**

103, avenue de France – 75013 – Paris

Tél. : 01.71.28.56.00 – Fax : 01.71.28.55.99 - [van-binh.mohamedabdelnguyen@paris.fr](mailto:van-binh.mohamedabdelnguyen@paris.fr)

## **1/ Contexte**

La production des Déchets Ménagers et Assimilés a doublé à Paris en 50 ans. Face à ce constat, la municipalité parisienne a décidé de se doter d'un plan de prévention des déchets, en décembre 2007, qui ambitionne de réduire de 50 000 tonnes en 5 ans la production des déchets parisiens.

Compte tenu du statut particulier de Paris, à la fois commune et département, et dotée d'une organisation politique et administrative à deux niveaux (mairie centrale et mairies d'arrondissement), le plan est, en fait, un mélange de plan et programme au sens de la définition de l'ADEME.

Il comporte des objectifs globaux pour Paris en s'appuyant sur un diagnostic déchets qui met en évidence les potentiels d'évitement pour tout le territoire.

Il est doté d'un volet d'actions "exemplarité de la collectivité (Ville et département). Il est composé d'un plan d'actions de différentes natures mélangeant les différents niveaux d'intervention. Ainsi il contient des actions très opérationnelles centrées sur un type de déchets à éviter ou un type d'acteurs (ex : promotion de l'eau du robinet, suppression des sacs de caisse avec les commerçants, réemploi des encombrants et des vêtements avec les acteurs du réemploi,...). D'autres actions plus « méthodologiques » visent à expérimenter une stratégie très localisée de changement de comportement. Ainsi l'opération « Moins de déchets dans le 11<sup>ème</sup> » va expérimenter sur un quartier pilote du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pendant 4 années une stratégie innovante et de terrain pour réduire les déchets en y impliquant tous les acteurs dans l'organisation et la co-construction d'actions locales de prévention. Cette stratégie vise à modifier profondément les comportements de consommation des habitants, des entreprises et des services publics. Il est également prévu dans cette opération de réaliser des diagnostics déchets auprès des entreprises ou services publics locaux volontaires pour élaborer dans leur activité un plan d'actions « moins 10 % déchets » et les accompagner dans la mise en œuvre de ce plan.

Enfin, le plan propose également un dispositif régulier de suivi et d'évaluation pour rentrer dans une démarche d'amélioration continue.

Pour les actions "opérationnelles", la Ville de Paris a élaboré des fiches de suivi. A chaque action (comme la suppression de sacs de caisse ou la promotion de l'eau du robinet) correspond une fiche de suivi. L'intérêt de cette fiche est de suivre le déroulement et l'évolution de l'action de sa définition jusqu'à sa mise en œuvre. Outre les informations opérationnelles de l'action (éléments de contexte, calendrier, acteurs, partenaires...), cette fiche contient également des indicateurs d'action (suivi et évaluation). Comme toute fiche de suivi, elle devra être mise à jour régulièrement. L'ensemble de ces fiches constitue un des éléments majeurs dans le suivi et l'évaluation du plan parisien de prévention.

Pour les actions plus « méthodologiques » comme l'opération "moins de déchets", le dispositif de suivi et d'évaluation sera plus complexe : les fiches de suivi en constitueront un des éléments.

## **2/ Un outil de gestion : les fiches de suivi**

L'intérêt d'une fiche de suivi est de suivre le déroulement et l'évolution d'une action de prévention. Il s'agit d'une fiche de bord qu'il convient de mettre à jour régulièrement.

Elle contient les informations principales suivantes :

- ▶ les coordonnées et fonctions des différents acteurs
  - le titre et le numéro de l'action (vis-à-vis du plan parisien de prévention)
  - le nom du service pilote
  - le nom du correspondant associé au service pilote avec ses coordonnées téléphoniques et fax
  - le nom des acteurs- partenaires concernés
  - rôle du Chargé de Mission Prévention (pilotage ou suivi)
  
- ▶ le descriptif de l'action
  - le nom des acteurs- partenaires concernés
  - le contexte
  - les déchets visés
  - le gisement estimé (dater les données)
  - l'objectif de détournement/d'évitement/de réduction des déchets visés
  
- ▶ les mesures passées et futures
  - les actions déjà menées
  - les actions à mener
  - le planning de réalisation
  
- ▶ les indicateurs d'action
  - les indicateurs de suivi
  - les indicateurs de résultats

A titre d'illustration, vous trouverez ci-après une fiche d'action relative à la réduction de la publicité non sollicitée dans les boîtes à lettres.





## ACTION N° 1 :

Réduire de 20 % la publicité non sollicitée des boîtes à lettres parisiennes

Pilote : Service d'Etudes - SPTPGDCorrespondant : Van NGUYEN

Tél : Fax :

Acteurs :

DPE - Service d'études

DPE - Mission Communication

Rôle du SE : PilotageCoût de l'action : XXX €Contexte :

A Paris, on estime à 26 000 tonnes la publicité jetée chaque année, ce qui engendre un coût de traitement de 5,2 M€ pour la capitale. Il s'agit d'un gisement prioritaire pour la prévention des déchets. Le souhait des Parisiens est de disposer d'un dispositif leur permettant de refuser la publicité tout en continuant à recevoir les bulletins d'information publique dans leur boîte à lettres. Pour répondre à cette volonté, la ville souhaite mettre en place une campagne d'autocollants intitulés « Stop-pub » destinés à être collés sur les boîtes à lettres afin de stopper la distribution des imprimés publicitaires non adressés.

Déchets visés :

Imprimés Non Adressés (INA)

Gisement estimé :26 000 tonnes en 2006  
(source : PPDP)Objectifs :

Prévention : **réduire de 20% la publicité** non sollicitée des boîtes à lettres parisiennes soit une baisse de **5 200 tonnes en 5 ans** (2009-2013)

Actions déjà menées :

En 2004 : 800 000 autocollants « stop pub » ont été envoyés dans des foyers fin décembre 2004

En 2005 : 16 % ont été collés sur des boîtes aux lettres, 5% de baisse ont été observés (chiffres de la Poste) soit 1000 tonnes d'INA

En 2006 : un rappel a été envoyé dans la lettre aux gardiens en précisant que les autocollants « stop-pub » sont disponibles à la Mairie de Paris sur demande. Des problèmes d'arrachage et de non respect ont été observés

En 2007 : le comptage des stop pub a été intégré dans les missions des ambassadeurs du tri.

En 2008 : 30 000 autocollants ont été imprimés par la mission communication (octobre) et l'ADEME a lancé une enquête sur l'évaluation et les perspectives du dispositif national (mise à dispo de l'autocollant ADEME).

Actions à mener :

Début 2009 : Dépouillage des fiches de comptage qualitatives + exploitation du baromètre propreté relative sur aux questions stop pub depuis 2005

2009 : Nouvelle Opération stop pub à organiser selon une stratégie de communication à définir :

→ Benchmarking pour connaître les conditions de succès, définir la possibilité d'exprimer son mécontentement pour un habitant via Internet, assurer le respect de l'autocollant par les distributeurs (mise en place d'une charte), suivi de l'action à mettre en place, action avec les bailleurs (expérimentation dans opération dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement).

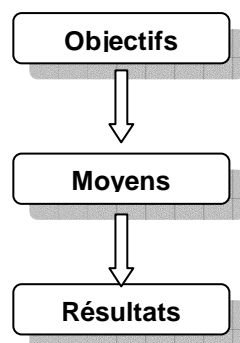
Planning :Indicateurs de l'action :

INDICATEURS D'OBJECTIFS						Source
Prévention par autocollant et par ménage	22,5	kg/ménage participant/an				DPE
Evitement à la source	5000	t				DPE
Taux de participation des ménages	20	%				DPE
INDICATEURS DE MOYENS	2009	2010	2011	2012	2013	Source
Budgétaires-évolution annuelle						
Budget alloué à l'action						€/an DPE
Technique de sensibilisation-évolution annuelle						
Nombre d'autocollants distribués						[-] DPE
Nombre de points de distribution						[-] DPE
Nombre d'animation organisées						[-] DPE
Nombre de brochures distribuées						[-] DPE

Humains-évolution annuelle							
Personnel affecté (équivalent temps plein)						[-]	DPE
INDICATEURS DE RESULTATS	2009	2010	2011	2012	2013		Source
Résultats quantitatifs							
MODECOM							
Répartition "publicité non adressée" dans le bac vert						%	DPE
Erreur totale sur la répartition de "publicité non adressée" dans le bac vert						%	DPE
Répartition "publicité non adressée" dans le bac jaune						%	DPE
Erreur totale sur la répartition de "publicité non adressée" dans le bac jaune						%	DPE
Enquêtes de terrain ou sondages							
% citoyens interrogés dont l'autocollant a été arraché						%	DPE
% citoyens qui reçoivent tout de même de la "publicité non adressée" mais ayant constaté une diminution de la publicité						%	DPE
% citoyens ayant collé l'autocollant et ne recevant pas les informations municipales						%	DPE
Diffusion de l'action							
Nombre d'autocollant collé sur les boîtes aux lettres						[-]	DPE
Evolution de la sensibilisation							
Enquêtes de terrains ou sondages							
% citoyens interrogés connaissant l'action						%	DPE
% citoyens interrogés aptes à expliquer l'action et son but						%	DPE
% citoyens interrogés ayant assisté à une animation						%	DPE
Evolution de la participation							
Analyse des données							
Taux de participation des ménages =%accolé/%distribué						%	DPE
% des sondés désirant recevoir des "publicités non adressés"						%	DPE

### 3/ Les indicateurs d'action

Les indicateurs d'action représentent une évaluation de chacune des actions du programme. Pour la Ville de Paris, ils ont été construits au cas par cas selon les actions sur le principe suivant :



La Ville de Paris s'est basée sur le travail réalisé par Julien KOESTEN, élève-ingénieur de l'ENGEES en 2007 pour bâtir ses indicateurs d'actions. **Le choix des indicateurs a été réalisé en fonction de la disponibilité des données ou leur obtention à un coût justifié pour l'intérêt de l'information.** Il apparaît très important que sa qualification ne demande pas à la collectivité territoriale un investissement trop important tant d'un point de vue financier qu'humain. La méthodologie retenue suit le schéma suivant:

- **Description du suivi de l'action** au moyen d'**indicateurs d'objectifs** et d'**indicateurs de moyens**. Les indicateurs d'objectifs correspondent à la description de l'action. Les indicateurs de moyens sont le reflet de la volonté publique. En effet, si ceux-ci ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés, l'action est vouée à l'échec. (Etape 3 du schéma ci-après).

INDICATEURS DE SUIVI							
INDICATEURS D'OBJECTIFS							Source
Prévention par autocollant et par ménage	22,5	kg/ménage participant/an					DPE
Evitement à la source	5000	t					DPE
Taux de participation des ménages	20	%					DPE
INDICATEURS DE MOYENS	2009	2010	2011	2012	2013	Source	
Budget-évolution annuelle							
Budget alloué à l'action						€/an	DPE
Humains-évolution annuelle							
Personnel affecté (équivalent temps plein)						[-]	DPE
REALISATION							
Nombre d'autocollants distribués						[-]	DPE
Nombre de points de distribution						[-]	DPE
Nombre d'animation organisées						[-]	DPE
Nombre de brochures distribuées						[-]	DPE

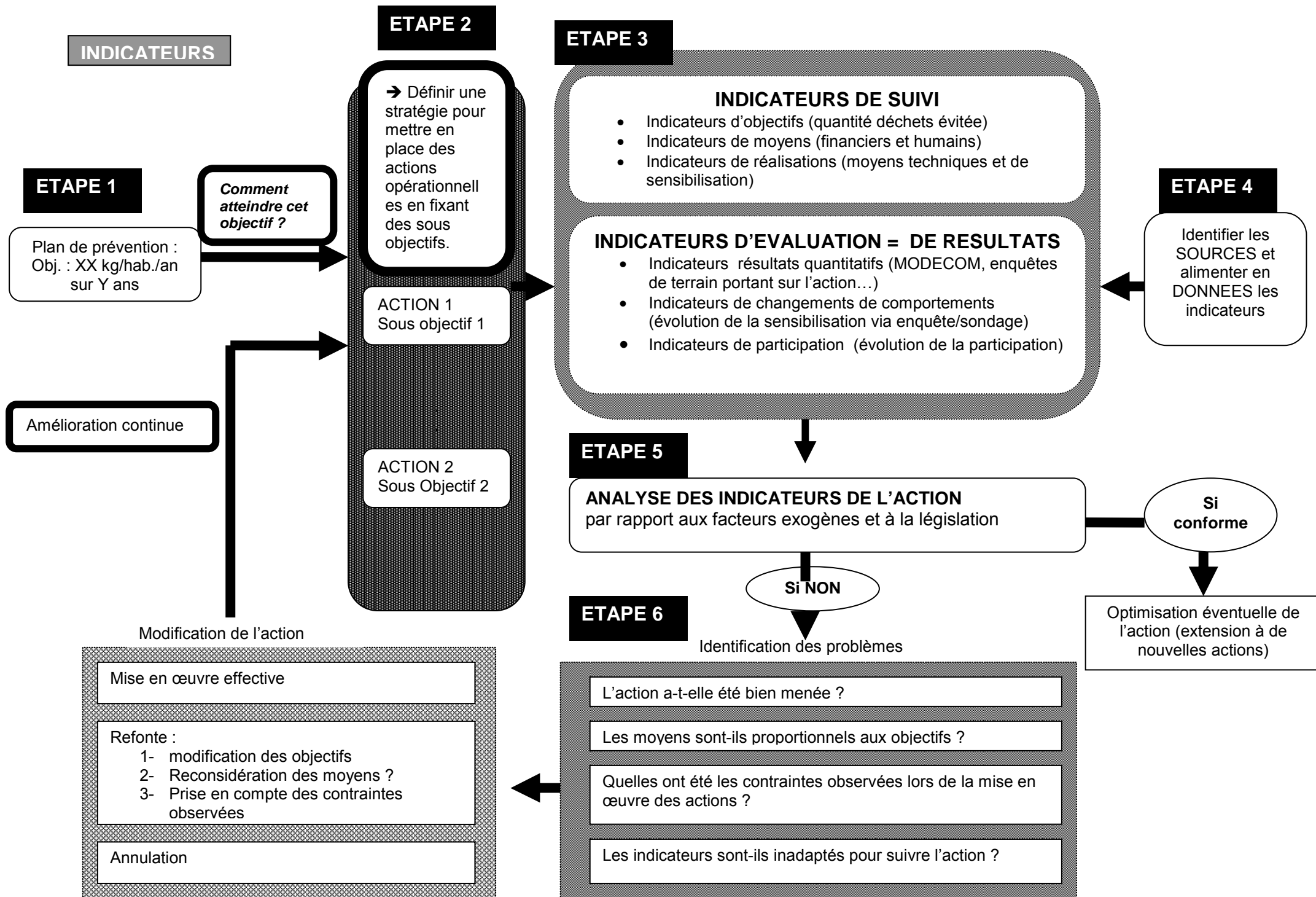
- **Analyse de résultats** au travers d'un **panel d'indicateurs de résultats** alimentés par des études MODECOM (=études de caractérisation des déchets) régulières pour suivre l'évolution des tonnages des déchets produits par les habitants ainsi que par un baromètre "prévention" fondé sur des enquêtes d'opinion auprès des habitants acteurs de l'opération afin d'évaluer leurs motivations, leur degré d'implication et de passage à l'acte, le taux de satisfaction et les causes de réduction de leurs déchets produits. Cette double approche permet de connaître de façon précise les raisons de l'évolution de la production des déchets. Par ailleurs, la mise en place de partenariats permettra également d'obtenir des données utiles pour alimenter nos indicateurs (exemple : connaître l'évolution du taux d'achats des bouteilles d'eaux dans les magasins...). Cette méthodologie sera testée sur l'opération "moins de déchets dans le XIème" et pourra être ensuite généralisée sur l'ensemble du territoire parisien. Les indicateurs de résultats sont à mettre en relation avec les indicateurs d'objectifs pour juger de la conformité ou non de l'avancement des actions. (Etape 3 du schéma ci-après)

INDICATEURS DE RESULTATS	2009	2010	2011	2012	2013	Source
<b>Résultats quantitatifs</b>						
<b>MODECOM</b>						
Répartition "publicité non adressée" dans le bac vert						% DPE
Erreur totale sur la répartition de "publicité non adressée" dans le bac vert						% DPE
Répartition "publicité non adressée" dans le bac jaune						% DPE
Erreur totale sur la répartition de "publicité non adressée" dans le bac jaune						% DPE
<b>Enquêtes de terrain ou sondages</b>						
% citoyens interrogés dont l'autocollant a été arraché						% DPE
% citoyens qui reçoivent tout de même de la "publicité non adressée" mais ayant constaté une diminution de la publicité						% DPE
% citoyens ayant collé l'autocollant et ne recevant pas les informations municipales						% DPE
<b>Diffusion de l'action</b>						
Nombre d'autocollant collé sur les boîtes aux lettres						[-] DPE
<b>Changements de comportements (Evolution de la sensibilisation)</b>						
<b>Enquêtes de terrains ou sondages</b>						
% citoyens interrogés connaissant l'action						% DPE
% citoyens interrogés aptes à expliquer l'action et son but						% DPE
% citoyens interrogés ayant assisté à une animation						% DPE
<b>Participation - Evolution de la participation</b>						
<b>Analyse des données</b>						
Taux de participation des ménages =%accolé/%distribué						% DPE
% des sondés désirant recevoir des "publicités non adressés"						% DPE

- ▶ Dans le cas où l'action n'engendrerait pas les effets escomptés (étape 5 du schéma ci-après), il est impératif d'identifier les problèmes au travers des questions simples concernant la réalisation effective de celle-ci, ses moyens ou encore ses objectifs. Il est aussi pertinent de consigner les **contraintes** rencontrées lors de la mise en place des actions. Cette connaissance offre des perspectives très intéressantes dans le cadre d'une modification future des actions dont les résultats sont inférieurs aux objectifs (étape 6 du schéma ci-après).
- ▶ La modification des actions présente 3 grands aspects. La refonte éventuelle de cette action nécessite impérativement une prise en considération des contraintes identifiées précédemment pour faciliter son introduction future. La modification de l'action nécessite aussi une reconsidération des moyens alloués ou encore des objectifs si ceux-ci ont été fixés de manière trop ambitieuse.  
Enfin, selon les cas, la mesure peut tout simplement être annulée si celle-ci n'est plus considérée comme pertinente.

L'ensemble des étapes mentionnées ci-dessus permet de suivre et d'évaluer le bon déroulement d'une mesure introduite dans le cadre du plan de prévention. Elle permet de tendre vers une amélioration continue si elle est menée consciencieusement et de manière régulière.

Le schéma ci-après résume la démarche suivie.



# Indicateurs d'activités et d'impacts des plans et programmes de prévention des déchets : éléments de méthode

**Bruno GENTY**

**Consultant indépendant et formateur en prévention des déchets**

14, rue du Verger – 91510 Lardy (France) - [bpgenty@wanadoo.fr](mailto:bpgenty@wanadoo.fr)

*Ce qui ne se mesure pas ne se gère pas ! Ainsi, les opérations<sup>26</sup> de prévention des déchets ne pourront se développer que si nous sommes capables de les évaluer. A première vue, la tâche est rude car il s'agit bien au bout du compte de mesurer le déchet évité, celui qui n'existe plus<sup>27</sup>...*

*Il faut d'emblée s'entendre sur le sens et la vocation des indicateurs.*

*Si la question des indicateurs rebute souvent, elle demeure cruciale et utile pour l'amélioration des actions, tant au moment de leur élaboration que dans une logique d'amélioration continue. Les indicateurs permettent aussi d'estimer si les objectifs fixés sont atteints. Cependant, il convient de noter que le niveau de production de déchets est tributaire de facteurs extérieurs aux opérations de prévention.*

*Enfin, alors que se déploie en France le dispositif de soutien aux plans et programmes locaux de prévention des déchets, nous examinerons l'avancement des réflexions en nous efforçant de concilier pertinence (liens de causalité etc.) et pragmatisme (relative simplicité de mise en œuvre). Dans ce domaine, rien ne sert d'avoir raison intellectuellement si les propositions demeurent inaccessibles (tant dans la compréhension que dans les moyens à mobiliser) à ceux qui sont en charge des plans et programmes territoriaux.*

## **1/ Indicateur ?**

D'après le Petit Larousse, un indicateur économique est un « *chiffre significatif de la situation économique pour une période donnée (produit national brut, indice des prix, commerce extérieur, etc.)*. »

Dans certains cas, l'indicateur sera constitué à partir d'une seule donnée, alors considérée comme emblématique. Cette donnée est mise en évidence car l'on considère qu'elle possède une signification particulière et qu'elle est représentative d'un ensemble d'autres données (ex. : émissions de CO2 dans l'atmosphère).

Dans d'autres cas, l'indicateur est constitué d'une agrégation de données<sup>28</sup> (ex. Produit Intérieur Brut) sans qu'il soit nécessaire que ces données soient exprimées par des mêmes unités de valeur (ex. : Indice de Développement Humain). Il peut être un condensé d'une série d'informations présentant ainsi l'avantage de simplifier la mesure d'un phénomène complexe. Ainsi, l'indice des prix à la consommation est une moyenne des indices élémentaires des prix de mille familles de produits suivis tous les mois.

Un indicateur est donc une *indication*, une donnée qui permet d'évaluer le résultat d'une activité. Cette donnée peut être réputée exacte (ex. poids d'ordures ménagères et assimilées produits sur un territoire donné) mais elle reste souvent une estimation (ex. : indice des prix à la consommation, enquête d'opinion). La vocation de l'indicateur est de permettre de dégager des tendances et d'attirer l'attention sur des phénomènes ou des variations.

<sup>26</sup> Qu'il s'agisse d'actions, de plans ou de programmes

<sup>27</sup> « Among the obstacles to a wider development of waste prevention indicators are the diversity of the various efforts, the lack of consensus about common approaches and the difficulty in mobilising relevant data sets. Overcoming these obstacles and elaborating waste prevention indicators for use in international work is a challenge » The OECD Environment Program « Waste Prevention : toward performance indicators proceedings of an OECD workshop » (Executive summary)

<sup>28</sup> En toute rigueur, on devrait alors parler d'« indice »

L'indicateur est donc un outil d'évaluation et par voie de conséquence un outil d'aide à la décision (pilotage, correction, amélioration continue). Pour pouvoir remplir ce rôle, l'indicateur n'est utile que s'il constitue un bon compromis entre :

- d'une part sa capacité à refléter la réalité
- d'autre part sa simplicité de mise en œuvre (acquisition des données) et de compréhension

## **2/ A quoi doivent servir les indicateurs des opérations territoriales de prévention des déchets?**

La réponse à cette question apparaît simple au premier abord : les indicateurs doivent permettre de savoir si l'objectif initial est atteint ou non. En se référant aux objectifs du Grenelle de l'Environnement<sup>29</sup>, les indicateurs doivent donc permettre de savoir si les actions développées ont permis ou non de réduire de 7% en 5 ans les quantités d'ordures ménagères et assimilées.

Il suffirait donc de continuer à mesurer le poids des ordures ménagères et assimilées produits dans un territoire pour évaluer le résultat des programmes locaux de prévention ? Hélas, non.

La crise économique vient nous rappeler que la production de déchets ne dépend pas seulement de l'intensité des actions de prévention des déchets mais aussi du niveau d'activité<sup>30</sup>... Ainsi, le niveau d'activité économique joue un rôle important sur le niveau de production des déchets sans pour autant que l'on puisse affirmer qu'il existe fatalement une relation causale entre la croissance et les quantités de déchets produites. D'ailleurs, en Europe, on peut observer dans certains territoires un *découplage* important entre le PIB ramené à l'habitant et la quantité de déchets municipaux solides<sup>31</sup>. Dans les territoires français engagés dans des programmes de prévention des déchets, il sera intéressant d'observer de quelle manière la reprise économique impactera la production totale de déchets.

Les événements météorologiques constituent un autre facteur qui peut impacter la production de déchets, soit en la minorant (ex. la canicule de 2003 qui a, dans certains territoires, considérablement réduit les quantités de déchets verts) soit en l'accentuant (ex : tempêtes récentes dans le sud-ouest de la France).

Les variations de populations jouent aussi un rôle sur la production de déchets. On pense bien sûr aux zones touristiques où un afflux saisonnier peut *booster* la production de déchets. Mais dans un même territoire, cette population saisonnière peut varier de façon importante (en plus ou en moins) et, là encore, la conjoncture économique globale peut affecter ces mouvements de populations. Au-delà des zones touristiques, il peut être opportun de s'intéresser aussi aux modifications du niveau des migrations quotidiennes, notamment dans les grandes agglomérations. Indéniablement, une personne qui travaillant loin de son domicile, prend ses déjeuners en dehors de son territoire de domicile, réduira artificiellement ses déchets (le restaurateur ne lui demandera pas de rapporter ses déchets chez elle !).

D'autres facteurs liés à des modifications dans l'organisation du service « déchets » (et donc extérieurs aux opérations de prévention) peuvent aussi réduire *artificiellement* les quantités d'ordures ménagères et assimilées. Ainsi, la mise en place d'une redevance spéciale peut, dans certains cas, orienter un grand nombre de producteurs de déchets assimilés vers le privé, diminuant ainsi les quantités comptabilisées par la collectivité.

Tous ces facteurs montrent bien combien il serait illusoire de se limiter à mesurer les quantités de DMA pour évaluer l'impact des opérations de prévention... même si nous ne pourrions nous affranchir de cette mesure puisqu'elle correspond à l'objectif national d'ici 5 ans. Il nous faudra cependant *a minima* corrélérer cette donnée globale avec les facteurs extérieurs évoqués précédemment qui permettront alors de pondérer ou majorer les quantités totales d'ordures ménagères et assimilées.

---

<sup>29</sup> Tels qu'ils sont formulés dans l'article 41 de la loi « Grenelle 1 » au moment où nous rédigeons ces lignes (passage en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat)

<sup>30</sup> Certains territoires franciliens ont enregistré début 2009 des diminutions de près de 20% des quantités de DMA

<sup>31</sup> Cf. *Waste generated and treated in Europe –Data 1995/2003 – EUROSTAT- CE*. Ce rapport montre notamment que la Belgique enregistre une diminution régulière de ses quantités de déchets municipaux solides entre 1995 et 2003

Cela pourra prendre la forme d'un registre de ces événements extérieurs ou – pour ceux qui en auront les moyens et/ou la volonté- d'un jeu d'indicateurs de pression.

Toutefois, il faudra bien mesurer les impacts des activités des opérations territoriales de prévention des déchets et les exprimer en quantité de déchets évités ou en niveau de participation.

L'estimation des quantités de déchets évités est assez facilement réalisable pour un grand nombre d'actions.

Parmi différentes actions connues, prenons celui de la diffusion du dispositif « Stop-Pub ». Bien souvent, les collectivités ne disposent que d'un indicateur *rustique* : le nombre d'autocollants distribués. Or, dans ce cas, rien ne permet de savoir si les autocollants distribués ont bien été apposés ou si le dispositif est respecté par les diffuseurs (sachant par ailleurs qu'il n'est jamais respecté à 100%). Cela ne permet pas non plus de savoir combien de foyers étaient équipés préalablement d'autres autocollants « stop-pub » ou de simples mentions manuscrites du type « pas de pub. Merci »

Si l'on veut évaluer l'impact de l'action, il nous faudra donc :

- estimer le nombre d'autocollants *actifs*
- estimer les quantités de déchets d'Imprimés Non Sollicités (INS) évités par boîte aux lettres (BAL) *active*

Pour estimer le nombre d'autocollants *actifs*, la collectivité évitera donc une distribution massive (en toutes boîtes, au risque que l'autocollant parte à la poubelle avec le tas d'imprimés !) et privilégiera un retrait volontaire avec, si possible, l'inscription de la personne sur un registre<sup>32</sup>. D'autres collectivités effectuent aussi des comptabilisations régulières, soit sur tout leur territoire, soit sur des zones-test<sup>33</sup>. Cette dernière méthode permettra aussi de réaliser un état initial incluant dans la comptabilisation les autres autocollants et les mentions manuscrites. Enfin, d'autres collectivités s'appuieront sur les données collectées par les diffuseurs<sup>34</sup>.

Pour estimer les quantités de déchets d'INS évités, la collectivité pourra *surveiller* quelques boîtes aux lettres témoins, certaines étant équipées du « Stop-Pub » ; d'autres non. Ainsi, elle disposera de données fiables lui permettant de connaître la quantité de déchets évités pour les boîtes aux lettres *actives* : (poids moyen dans BAL inactive – poids moyen dans BAL *active*) x nombre de BAL *actives*

Certains esprits chagrins rétorqueront que ce résultat demeure très théorique car les INS qui ne sont pas retrouvés dans les BAL se sont retrouvés dans les bornes d'apport volontaire « journaux-magazines »... Dans ce cas, si tant est que les annonceurs soient indéfiniment disposés à dépenser de l'argent (imprimeur, distributeurs) pour alimenter les bornes d'apport volontaire, il incombe à la collectivité de se rapprocher des annonceurs et des distributeurs pour remettre de l'ordre.

Au travers de cet exemple, on commence à percevoir combien l'exigence d'évaluation est aussi propice à améliorer la construction d'une action de prévention (état initial, mode de diffusion, accompagnement avec les acteurs concernés, ...)

Avec la même logique, on peut estimer les quantités de déchets évités pour un grand nombre d'actions de prévention des déchets : développement des pratiques de compostage domestique, ressourcerie, récupération pour réemploi des cartouches d'encre, des textiles ....

Il reste cependant des actions pour lesquelles cette estimation des quantités évitées est plus difficile, voire impossible. C'est par exemple le cas des actions de sensibilisation à une consommation pauvre en déchet. Dans ce cas, la collectivité pourra mesurer l'impact de son action en évaluant le niveau de participation :

- soit en comptabilisant le nombre de participants aux actions
- soit en interrogeant un échantillon de la population afin de savoir s'il a ou non modifié ses pratiques de consommation. Dans ce cas, bien sûr, on évitera les questions favorisant la réponse positive (avez-vous changé vos pratiques ?) et l'on privilégiera des questions plus ouvertes (citez-moi un exemple).

Il faut noter que les indicateurs d'impact (ou de résultats) ne devront pas constituer le seul type d'indicateurs mis en place. Il conviendra de mettre en relation ces indicateurs d'impact avec des

<sup>32</sup> C'est le cas de la commune de Janville-sur-Juine (Essonne)

<sup>33</sup> Cas du Département de la Savoie

<sup>34</sup> Même si l'on peut être méfiant sur ces données, le diffuseur ayant un intérêt évident à minorer la réalité



indicateurs d'activités (ou de moyens) et cela afin de mesurer le rapport « coût-efficacité » des actions mises en œuvre.

« On obtient les résultats que l'on mérite » : les moyens mobilisés permettent rarement d'obtenir des résultats mirobolants. Il importe donc de mesurer ces moyens (humains, financiers, ...) pour les mettre en regard des résultats obtenus. Cette logique nous conduit à un lien de causalité entre l'intensité de l'activité de prévention dans un territoire et les impacts que cette activité génère.

Enfin, il convient de garder présent à l'esprit que les indicateurs sont d'autant plus pertinents que les objectifs des actions sont précis et opérationnels. Ainsi, si l'objectif d'une action est d'accroître la sensibilité des habitants à l'éco-consommation, on voit mal comment mesurer si l'objectif est atteint ou non. En revanche, si l'objectif est que 5 années après la mise en place du dispositif, 70% des personnes interrogées soient capables de citer un nouveau comportement de consommation, on perçoit mieux, et les actions à mener, et le mode d'évaluation à mettre en place.

### 3/ Indicateurs d'activités et d'impacts

Issu du Grenelle de l'environnement et géré par l'ADEME, le Dispositif de soutien des plans et programmes locaux de prévention des déchets (DPP) soutient des plans et des programmes territoriaux de prévention des déchets. Nous proposons ici d'envisager des jeux d'indicateurs adaptés indifféremment aux plans et aux programmes, lesquels se caractérisent par une série d'actions (même si celles sont de nature différente).

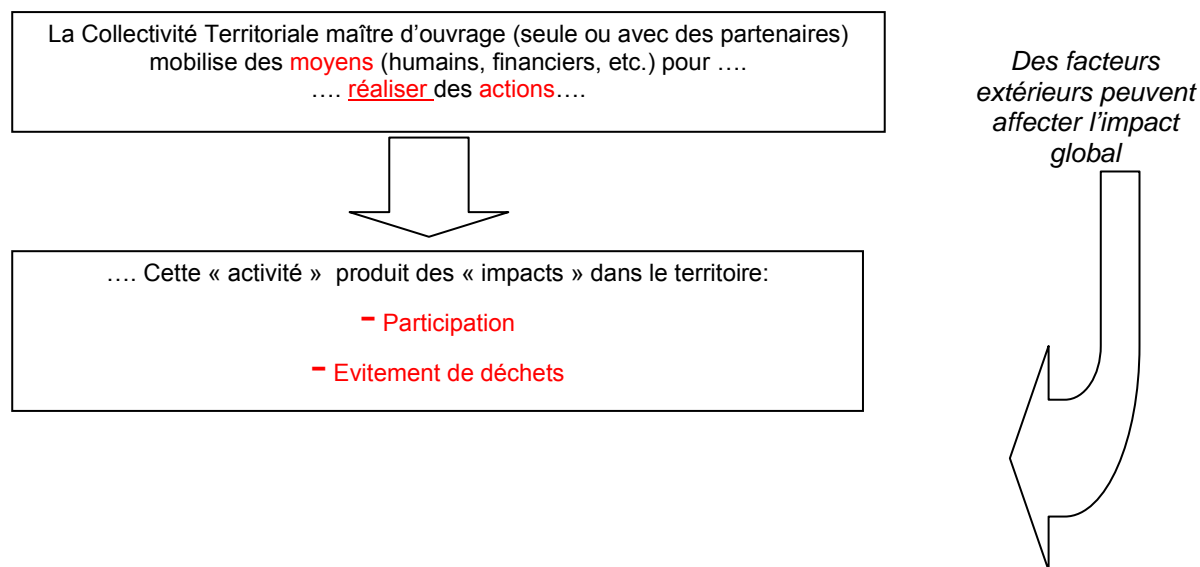


Figure 1 : liens de causalité entre l'activité du maître d'ouvrage et les impacts produits dans le territoire

A ce stade, il nous semble important d'adopter le vocabulaire utilisé par l'ADEME dans le cadre de ce nouveau dispositif. Puisque les objectifs assignés aux collectivités bénéficiaires sont qualifiés « d'objectifs d'activités » et « d'objectifs d'impact », nous suggérons de décliner cela en indicateurs d'activités et en indicateurs d'impact.

Les indicateurs de plan/ programme répondront à la logique présentée en Figure 1 (voir ci-dessus). Si l'on applique ce raisonnement aux plans et programmes de prévention des déchets, on peut alors imaginer le schéma suivant :

- pour les plans départementaux de prévention des déchets :

L'**activité** développée pour atteindre les objectifs

**Indicateurs globaux de moyens mobilisés : temps, argent, matériel**  
**Indicateurs de réalisation des actions composant le plan (ex. : sommes distribuées pour le soutien au compostage domestique)**



L'estimation des **impacts** résultant de l'activité

<u>Indicateur de participation aux actions du plan (ex. : nombre d'élus locaux ayant participé aux réunions de sensibilisation)</u>	<u>Autres indicateurs d'impacts liés à des objectifs spécifiques (ex. : nombre d'entreprises engagées dans des plans ou programmes)</u>
<u>Indicateur global d'impact</u> en lien avec l'objectif de couvrir au moins 80% du territoire	

**ATTENTION !** Pour les actions « éco-exemplaires, on raisonnera de la même façon que pour un programme local (voir schéma suivant), à la différence près qu'il s'agira d'un programme interne pour la collectivité planificatrice

- pour les programmes locaux de prévention des déchets :

L'**activité** développée pour atteindre les objectifs

**Indicateurs globaux de moyens mobilisés : temps, argent, matériel**  
**Indicateurs de réalisation des actions composant le programme (ex. : nombre de composteurs distribués)**



L'estimation des **impacts** résultant de l'activité

<u>Indicateur de participation (plus qualitatif et adapté à des actions ne permettant pas une estimation des Quantités évitées)</u>	<u>Indicateur d'estimation des quantités évitées (agrégation des indicateurs par action)</u>
---	--

Registre (ou indicateurs) des facteurs extérieurs au programme **qui peuvent affecter les impacts indépendamment des actions de prévention mises en œuvre (ex. : niveau d'activités économiques, variations météorologiques, variations de population, modification du service « déchets », etc.**



Indicateur global d'impact en lien avec l'objectif de réduire d'au moins 7% en 5 ans les quantités totales d'ordures ménagères et assimilées

Ce système a été proposé en mars 2009 par le groupe d'experts dans le cadre du travail sur le futur guide méthodologique des plans et programmes de prévention des déchets. Il présente les avantages suivants :

- simplicité (relative...) de mise en œuvre
- adapté aux actions mais aussi -par agrégation des données- aux plans et aux programmes
- logique entre l'activité déployée et les impacts obtenus tout en restant cohérent quant au vocabulaire du dispositif de soutien aux plans et programmes locaux de prévention des déchets.
- intégration « à la carte » des facteurs extérieurs au plan ou au programme.

Certaines limites sont aussi à mentionner :

- pour les programmes, l'indicateur d'estimation des quantités évitées sera partiel au sens où il n'intégrera qu'une partie des quantités évitées (par exemple, non-prise en compte pour les actions de sensibilisation à l'éco-consommation). On pourra pallier cette difficulté par des caractérisations de déchets... Mais ce sera plus coûteux.
- pour les programmes, l'indicateur de participation pourra, dans certains cas, comptabiliser plusieurs fois un même individu (ex. personne ayant assisté à une réunion de sensibilisation et à une manifestation sur l'éco-consommation).